

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 4 décembre 2023  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, à 19h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 06 novembre 2023.

**10.05**      Correspondance / Dépôt de documents

CA      Direction des services administratifs - 1232874005

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234669002

Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Clubs sportifs de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2024.

**12.02** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738014

Approuver le nouveau programme de contribution financière, Initiatives et projets spéciaux, dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234988008

Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières au montant de 1 315 860 \$ pour les années 2024 et 2025 aux organismes ci-après désignés, soit : 500 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet AGIR-Action globale intégration réussite, au centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 280 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Coordonnateur territorial en sécurité urbaine et 77 832 \$ à Hoodstock pour son projet Justice Hoodistique et approuver les projets de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs

**20.02** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1239161001

Accorder à Ville en vert un contrat de services de 805 497,28 \$, taxes incluses, pour la gestion du Programme Éco-quartier Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069016

Approuver la modification de l'entente triennale de financement du Pôle 2022-2024, en accordant à l'organisme une contribution financière de 277 500\$ pour l'année 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.04** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231689006

Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir au maximum 400 jeunes âgés de 6 à 12 ans, 2 groupes de 10 jeunes âgés de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du mardi 2 juillet au 16 août 2024, et ce, pour une durée d'une année.

**20.05** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1235391001

Adjuger à CONSTRUCTION VERT DURE INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 321 494,24 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'aménagement d'une mini-foret dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 64 298,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 3 214,94 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 389 008,04 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1127 / 7 soumissionnaires

*District(s) :* Marie-Clarac  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069015

Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1233602015

Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet de Brigade neige pour la période du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.08** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236329007

Autoriser une dépense additionnelle de 6 417,05 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une Division de Groupe CHR Canada Inc., CA23 10233, contrat 1128. Majorant ainsi le montant total pour les contingences de 34 916,20 \$ à 41 333,25 \$, taxes incluses.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738013

Accorder une contribution financière totalisant 5 800\$ aux organismes suivants: 2 000 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 16 décembre 2023, 3 300\$ à l'organisme Fourchettes de l'Espoir pour l'activité " La caravane 2023 ", qui aura lieu le 24 décembre 2023 et 500\$ au Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 16 décembre 2023.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038032

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 4 650 \$ à divers organismes communautaires, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord en lien avec la Guignolée 2023, 1000 \$ à l'organisme Amour en action, 2500 \$ au Centre des femmes interculturel CLAIRE, en lien avec son projet Théâtrons pour la cause, 350 \$ à l'école Ste-Colette, en lien avec le projet Le Garage à musique, 300\$ pour le club de l'âge d'or de la Résidence du confort pour les soutenir dans leurs activités avec les aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738011

Approuver les modifications des contributions financières totalisant 2 250 \$ aux 8 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038031

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.2023.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038030

Accorder une contribution financière de 350\$ au Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038028

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que les achats liés aux différentes fêtes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1239935006

Entériner une contribution financière de 50 \$ à Légion royale canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 11 novembre 2023 afin de célébrer le jour du Souvenir.

**20.16** Obligations contractuelles

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1237857003

Autoriser le paiement final de 6 977,86\$ en lien avec les frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541

**20.17** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1231038007

Annuler la résolution CA23 10 093 qui accorde une dépense de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de l'ftar du Dialogue - Atlas Média.

**20.18** Autres affaires contractuelles

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1237857004

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Programme des affluents maritime du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine

**20.19** Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs - 1237606038

Approuver la modification du financement du contrat de services accordé à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour 2023.

**20.20** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1239913005

Modifier le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

**20.21** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1239913006

Modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1239913007

Autoriser une dépense de 130 949,05, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606036

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2023.

**30.03** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1237606037

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2023.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874002

Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874003

Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874006

Modifier l'avis de motion, présenter et déposer le projet le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ au lieu 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874009

Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

**40.05** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239069013

Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

**40.06** Règlement - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238311001

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**40.07** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238311002

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement d'une enseigne au 10660, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**40.08** Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs - 1232874007

Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**40.09** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1238303007

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs - 1239411001

Autoriser le financement pour la création du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent des ressources humaines prévue au budget 2024, et ce, à compter du 31 décembre 2023.



**50.02** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239720008

Nommer Annie Larivière, à titre de conseillère en planification, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1237768003

Autoriser la création du poste de chauffeur opérateur B à la Division de la voirie et Aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Jean-Robert Élie (matricule 100252319) à ce poste.

**50.04** Nomination

CA Direction des services administratifs - 1238451004

Nommer Mme Veronique Castaneda, à titre d'agente-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 4 décembre 2023, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

**50.05** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1236562001

Titulariser M. Frederik Venne-Léveille, à titre de plombier-chauffagiste à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**50.06** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1236577001

Titulariser M. Phillip Henriques, à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**50.07** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239720011

Titulariser M.Georges Junior Duval, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2024.

**50.08** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1237768004

Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 25 novembre 2023.

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1232874010

Nommer Mme Carine Haddad à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**51.02** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1232874001

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239738015

Approuver les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux

---

Marc-Aurele APLOGAN  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 29 novembre 2023



**Dossier # : 1232874005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1232874005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10322 Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalités ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**JUSTIFICATION**

s/o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission des déclarations à l'attention du greffier de la Ville de Montréal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche -Expertise greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-08

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1234669002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2024.

QUE soit adopté le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs;  
ET QUE le nouveau programme entre en vigueur le 1er janvier 2024

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1234669002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses compétences municipales, l'arrondissement de Montréal-Nord partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines en vue de desservir la population et contribuer à l'amélioration constante du cadre de vie des citoyens et citoyennes. A cet effet, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une Politique de reconnaissance des organismes en 2012. Cette politique a subi plusieurs modifications au fil des années. Toutefois, l'Arrondissement a toujours cherché à assurer la meilleure accessibilité à ses services de proximité et la mise en valeur du partenariat avec les organismes locaux œuvrant dans les domaines qui relèvent directement de ses compétences.

Les organismes locaux à but non lucratif prolongent la mission de l'Arrondissement à divers égards, en contribuant au déploiement de l'offre de services à la population. La nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord énonce ces principes fondamentaux.

Dans le but d'améliorer le soutien financier offert aux organismes reconnus dans le cadre de cette nouvelle Politique, l'Arrondissement a choisi d'encadrer l'octroi des contributions financières par des programmes normés. C'est dans cet esprit que le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs de Montréal-Nord a été élaboré. Administré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), le nouveau programme définit des balises claires, objectives et uniformes pour favoriser un traitement impartial, inclusif et transparent des demandes de soutien financier. Ce programme entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 10 238** : Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CA16 10 236** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA13 10 373** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de

Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

**CA11 10 328** : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

## **DESCRIPTION**

Le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs vise à leur offrir un levier financier pour divers projets admissibles susceptibles de favoriser la pérennité des organisations afin de permettre aux jeunes de se développer et de progresser de façon soutenue dans une discipline sportive, tout en favorisant aussi le développement de la discipline sur le territoire.

Il permet de mieux encadrer le soutien financier offert aux clubs sportifs reconnus A ou B dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les clubs admissibles pourront déposer une demande de soutien financier répondant aux normes du Programme, en respectant le cycle triennal de la reconnaissance des organismes. Le financement accordé pourra s'étaler sur une période maximale de 3 ans. Le Programme permet un financement des dépenses admissibles pouvant aller jusqu'à un maximum de 75 % du projet présenté et en fonction des disponibilités budgétaires de l'Arrondissement.

Les balises de ce programme ont été élaborés à la suite d'une consultation auprès des organismes. Il comprend 3 volets :

- 1 - Soutien en ressources humaines
- 2 - Soutien en communication et marketing
- 3 - Soutien au développement de l'offre de services

Les projets déposés seront analysés par un comité, au moyen d'une grille, avec une pondération pré-déterminée.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du Programme de soutien financier aux clubs sportifs de l'arrondissement permet, d'une part, de mieux reconnaître la contribution de l'ensemble des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire et d'autre part, de les soutenir dans la réalisation de leur offre de services. De plus, le Programme permet:

- d'instaurer un processus uniforme, impartial et transparent dans l'analyse des demandes de soutien financier;
- d'identifier un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'Arrondissement;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes qui seront octroyées pour les différents projets admissibles s'inscriront dans le cadre de l'année financière de la Ville de Montréal, soit du 1er janvier au 31 décembre. Les sommes dévolues au Programme de soutien financier - Clubs sportifs, sont prévues au budget de fonctionnement de la Division des sports et loisirs de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du



milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Considérant que la majorité des clubs sportifs disposent de ressources financières limitées, tout report de l'adoption de ce nouveau programme de soutien risque d'avoir des conséquences négatives sur la vie organisationnelle de ces clubs, le maintien, le développement de leurs services réguliers.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le déploiement des projets est adapté en fonction des recommandations émises par l'Institut national de santé publique du Québec et la Direction régionale de santé publique. Dans la situation actuelle, la Ville et les organismes pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications s'assurera que toutes les informations relatives à ce Programme soient publiées sur le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord. De plus, les conventions rattachées au soutien financier accordé aux organismes incluent une clause spécifiant l'entente de visibilité mettant en évidence la participation de l'Arrondissement dans les projets recevant un soutien financier municipal.

Les organismes qui seront reconnus dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance de l'Arrondissement de Montréal-Nord recevront, dès janvier 2024, le nouveau Programme de soutien financier aux clubs sportifs de Montréal-Nord.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2023 Adoption de la reconnaissance des différents organismes en vertu de la nouvelle Politique au Conseil d'arrondissement

Décembre 2023 Adoption du Programme de soutien financier aux clubs sportifs au Conseil d'arrondissement

Décembre 2023 Lancement du Programme de soutien financier par la Division des sports et loisirs et la Division des relations avec les citoyens et des communications

Janvier 2024 Dépôt des demandes de soutien financier des clubs sportifs

Février/Mars 2024 Confirmation du soutien financier aux clubs sportifs au Conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LARIVIERE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2023-11-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeL TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1239738014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le nouveau Programme de contributions financières, intitulé Initiatives et projets spéciaux, dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Que soit approuvé le nouveau programme de contribution financière, Initiatives et projets spéciaux, dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239738014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le nouveau Programme de contributions financières, intitulé Initiatives et projets spéciaux, dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses compétences municipales, l'Arrondissement de Montréal-Nord partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines pour desservir la population et contribuer à l'amélioration constante du cadre de vie des citoyens et des citoyennes. À cet effet, l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une Politique de reconnaissance des organismes en 2012. Des modifications mineurs ont été apportées à cette Politique depuis 2012. À cet effet, l'Arrondissement a toujours tenu d'affirmer son leadership en matière d'accessibilité à ses services de proximité et de mise en valeur du partenariat avec les organismes locaux, œuvrant dans les domaines qui relèvent directement de ses compétences.

Les organismes locaux à but non lucratif prolongent la mission de l'Arrondissement à divers égards. Ces derniers contribuent également au déploiement de l'offre de services à la population. La nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord réitère ces principes fondamentaux.

Dans le but de mieux encadrer l'attribution des contributions financières aux organismes reconnus dans le cadre de cette nouvelle Politique, l'Arrondissement a choisi de créer le programme «Initiatives et projets spéciaux». Administré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) ce programme permettra de mieux soutenir les projets ponctuels et ainsi encourager l'innovation chez les organismes partenaires de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 10 238** : Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CA16 10 236** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA13 10 373** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de

Montréal-Nord adoptée le 11 décembre 2012.

**CA11 10 328** : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

## **DESCRIPTION**

Le nouveau programme de contributions financières «Initiatives et projets spéciaux» vise à soutenir des projets ou initiatives qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement, de la Ville de Montréal ou découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec.

L'aide financière peut servir à réaliser des projets à caractère événementiel, à démarrer ou expérimenter de nouvelles initiatives, les fêtes spéciales et d'autres activités qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

Il permet de mieux encadrer le soutien financier offert aux organismes par des règles claires et objectives et transparentes. Les organismes reconnus A, B ou C, dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord pourront déposer une demande de soutien financier répondant aux balises du Programme.

Le montant maximal octroyé par projet ne peut excéder 4 999\$.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du programme de contribution financière, Initiatives et projets spéciaux, permet d'une part de mieux reconnaître la contribution de l'ensemble des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire, et d'autre part de les soutenir dans la réalisation de leur offre de services. De plus, le Programme permet:

- d'instaurer un processus uniforme, impartial et transparent dans l'analyse des demandes de soutien financier;
- d'identifier un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'Arrondissement;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes octroyées pour les différents projets déposés respecteront l'année financière de la Ville de Montréal, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Les sommes liées au Programme de contribution financière - Initiatives et projets spéciaux sont prévues au budget de fonctionnement de la Division du développement social de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire, des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications s'assurera que toutes les informations relatives à ce Programme soient publiées sur le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord. De plus, les conventions rattachées au soutien financier accordé aux organismes incluent une clause spécifiant l'entente de visibilité mettant en évidence la participation de l'Arrondissement dans les projets recevant un soutien financier municipal.

Les organismes qui seront reconnus dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance de l'Arrondissement de Montréal-Nord recevront, dès janvier 2024, le nouveau programme de contributions financières, «Initiatives et projets spéciaux».

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

### ENDOSSÉ PAR

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2023-11-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

**Dossier # : 1234988008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières au montant de 1 315 860 \$ pour les années 2024 et 2025 aux organismes ci-après désignés, soit : 500 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet AGIR-Action globale intégration réussite, 308 028 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 280 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Coordonnateur territorial en sécurité urbaine et 77 832 \$ à Hoodstock pour son projet Justice Hoodistique et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est recommandé,  
QUE soient accordées pour les années 2024 et 2025, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (axe 2) , des contributions financières totalisant la somme de 1 315 860 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux,

- Café-Jeunesse Multiculturel, pour le projet Action globale intégration réussite (AGIR), une contribution financière au montant de 500 000 \$;
- Centre des jeunes l'Escale, pour le projet Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), une contribution financière au montant de 154 128 \$;
- Centre des jeunes l'Escale, pour le projet Ma vie en premier (MVP), une contribution financière au montant de 153 900 \$;
- Un itinéraire pour tous, pour le projet Action jeunesse Nord-Est, une contribution financière au montant de 280 000 \$;
- Table de quartier de Montréal-Nord, pour le projet Coordination territoriale en sécurité



- urbaine, une contribution financière au montant de 150 000 \$;
- Hoodstock, pour le projet Justice hoodsitique, une contribution financière au montant de 77 832 \$.

QUE soient approuvés les projets de conventions entre la Ville de Montréal-Arrondissement de Montréal-Nord et les organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1234988008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières au montant de 1 315 860 \$ pour les années 2024 et 2025 aux organismes ci-après désignés, soit : 500 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet AGIR-Action globale intégration réussite, 308 028 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 280 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Coordonnateur territorial en sécurité urbaine et 77 832 \$ à Hoodstock pour son projet Justice Hoodistique et approuver les projets de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

En plus du budget municipal, les subventions accordées par le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec grâce au financement du gouvernement du Canada relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS) permettent de décupler l'envergure de cette initiative.

Le présent sommaire décisionnel vise à demander au conseil d'arrondissement d'octroyer, pour 2024-2025, un budget total de 1 315 860 \$ à cinq organismes de Montréal-Nord pour financer six projets ciblant des enjeux de sécurité urbaine sur le territoire de Montréal-Nord. Les projets recommandés par un comité d'analyse répondent à l'axe 2 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décisions - Ville-Centre**

#### **CE22 2148 du 21 décembre 2022**

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les

19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

### **Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ)**

**CE20 0144 du 5 février 2020** - Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022

### **Programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU)**

**CM03 0524 du 17 juin 2003** - Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

### **CE22 2143 du 21 décembre 2022**

Autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires »;

### **CE22 0286 du 23 février 2022**

Autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente.

### **Décisions - Arrondissement de Montréal-Nord**

**CA23 10 091 du 3 avril 2023**- Accorder dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières additionnelles au montant de 813 838 \$ aux organismes ci-après désignés, soit : 222 259 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Dynamique de cohabitation dans le Nord-Est de Montréal-Nord pour une meilleure cohésion sociale, 171 432 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet Prévention urbaine de médiation et d'action (PUMA), 171 432 \$ à la Clinique juridique de Montréal-Nord pour le projet Service d'accompagnement des jeunes judiciarisés (SAJJ) via le fiduciaire Maison des jeunes l'Ouverture, 137 280 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 57 977 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 53 458 \$ à Hoodstock pour le projet Travail de milieu et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA23 10 077 du 6 mars 2023** - Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets en sécurité urbaine de Montréal-Nord, financés en 2022, pour un montant maximum de 813 838 \$, dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, et ce, dans le respect des règles mises en place.

**CA22 10 189 du 27 juin 2022** - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA22 10284 du 7 novembre 2022**- Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif

Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA22 10 190 du 27 juin 2022** - Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

**C22 10194 du 27 juin 2022**- Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

**CA21 10 175 du 28 juin 2021**- Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA21 10 246 du 21 septembre 2021** - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 020 \$, pour l'année 2021 à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

## DESCRIPTION

**Nom de l'organisme** : Café-Jeunesse Multiculturel

**Nom du projet** : AGIR- Action globale intégration réussite (axe 2 PM)

**Montant de la contribution recommandée pour 2024 et 2025**: 500 000 \$ soit 250 000 \$/an

**Durée**: 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Cible**: 778 jeunes/ 2 ans âgé.es entre 15 et 25 ans en grande difficulté et vulnérabilité, en rupture avec leur milieu de vie

**Bref rappel de la description du projet** : Le projet AGIR consiste par le biais du travail de rue et de proximité basé sur la construction de liens de confiance auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes à risque et en grande difficulté à prévenir la délinquance, la criminalité et la violence urbaine sous toutes ces formes en augmentant les facteurs de protection de ces jeunes. Par un suivi individualisé ou de groupe basé sur la réalité et les besoins des jeunes, leur offrir des alternatives structurantes leur permettant d'améliorer leur qualité de vie, celle de leur famille et de leur entourage. Ce projet vise à travailler de concert avec la communauté pour offrir aux jeunes le support et les ressources dont ils et elles ont besoin pour s'en sortir. Ce projet n'est pas nouveau et s'inscrit dans la continuité du projet PUMA financé jusqu'en décembre 2023 dans le cadre du programme Prévention Montréal. L'octroi du financement assurera la continuité des actions en place sans coupure de services pour les deux prochaines années.

**Nom de l'organisme** : Centre des jeunes l'Escale

**Nom du projet** : Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) (axe 2 PM)

**Montant de la contribution recommandée pour 2024 et 2025** : 154 128 \$ soit 77 064 \$/an

**Cible**: 150 jeunes/ 2 ans âgé.es entre 15 et 25 ans en grande précarité économique et peu diplômé.es.

**Durée:** 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Brève description du projet :** Le projet TAPAJ est un programme ayant comme objectif principal, l'insertion spécifique permettant aux jeunes en grande précarité d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat opérationnel avec des entreprises et des collectivités locales en vue d'offrir une alternative aux métiers de la rue. Ce dispositif vise à rejoindre les jeunes de la rue en situation de risque. Il se veut un outil en appui aux jeunes dans leurs démarches de réinsertion sociale. Ce projet n'est pas nouveau et est soutenu par l'arrondissement depuis plusieurs années. La subvention recommandée permettra au Centre des jeunes l'Escale de poursuivre leurs actions jusqu'en décembre 2025 sans bris de services auprès des jeunes en difficulté.

**Nom de l'organisme :** Centre des jeunes l'Escale

**Nom du projet :** Ma vie en premier (MVP) (axe 2 PM)

**Montant total de la contribution recommandée pour 2024 et 2025 :** 153 900 \$ soit 76950 \$/an

**Cible:** 131 jeunes / 2 ans âgé.es entre 12 et 17 ans scolarisé.es, mais en situation précaire

**Durée:** 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Bref rappel de la description du projet :** Le projet vise à prévenir la délinquance chez les jeunes en difficulté qui présentent certains facteurs de risque, notamment en regard de leur comportement violent commis ou subi, de leur consommation de drogues et de leur échec scolaire. Il vise, entre autres, à amener les jeunes à risque à développer des compétences scolaires et sociales qui favorisent l'établissement de liens positifs avec des pairs prosociaux. Ce projet n'est pas nouveau et est soutenu par l'arrondissement depuis plusieurs années. La subvention recommandée permettra au Centre de jeunes l'Escale de poursuivre leurs actions jusqu'en décembre 2025 sans bris de services auprès des jeunes en difficulté.

**Nom de l'organisme :** Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)

**Nom du projet collectif:** Coordination territoriale en sécurité urbaine (axe 2 PM)

**Cible:** Instances de concertation sectorielles et comités intersectoriels, partenaires communautaires et institutionnels, citoyen.nes de Montréal-Nord

**Montant de la contribution recommandée pour 2024 et 2025 :** 150 000 \$ soit 75 000 \$/an

**Durée:** 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Bref rappel de la description du projet collectif:** Ce projet déjà en cours consiste à coordonner et à renforcer les actions locales autour de la sécurité urbaine et de la prévention de la violence sur le territoire de Montréal-Nord. Ce poste permet de soutenir et d'accompagner les partenaires institutionnels et communautaires afin de renforcer les actions sur le terrain et de mettre en place une dynamique partenariale favorable à la résolution de problématique en sécurité urbaine. L'octroi du financement permettra à la table de quartier de maintenir en poste le coordonnateur pour les deux prochaines années.

**Nom de l'organisme :** Un itinéraire pour tous (UIPT)

**Nom du projet :** Action jeunesse Nord-Est (axe 2 PM)

**Cible:** 200 jeunes/2 ans âgé.es entre 8 et 25 ans impliqué.es dans des situations de violence à l'école et dans leur environnement

**Montant de la contribution recommandée :** 280 000 \$ soit 140 000 \$/an

**Durée:** 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Bref rappel de la description du projet :** L'objectif principal du projet est de permettre à 60 jeunes de 12-25 ans du secteur Nord-Est de Montréal-Nord directement impliqués dans des situations de violence de rompre avec cette situation, favorisant l'amélioration du sentiment de sécurité chez les autres élèves et usagers

des espaces publics. La subvention recommandée permettra à Un itinéraire pour tous de poursuivre leurs actions jusqu'en décembre 2023 sans bris de services auprès des jeunes.

**Nom de l'organisme :** Hoodstock

**Nom du projet :** Justice hoodistique (axe 2 PM)

**Montant total de la contribution recommandée :** 77 832 \$/ 2 ans soit 38 916 \$ /an

**Cible:** 45 participants sans compter la famille et l'entourage

**Durée:** 24 mois soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

**Brève description du projet :** Ce projet de déjudiciarisation et de justice réparatrice par et pour les communautés noires s'inscrit dans le cadre du programme plus large de mesures de rechange général (PMRG). Il s'agit de réparer le tort causé aux jeunes noir.es judiciarisé.es en accompagnant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes et à prévenir les récidives. Il vise aussi à remédier à la sur représentation des personnes noires dans les établissements de détention et dans le système de justice pénale. Justice hoodistique offre une justice réparatrice pour les victimes ainsi qu'un parcours de guérison holistique pour les personnes accusées.

## JUSTIFICATION

Compte tenu des enjeux de violence urbaine vécue sur le territoire de Montréal-Nord, il est souhaitable de poursuivre les actions en cours auprès des jeunes en difficulté afin d'éviter une coupure de services et une rupture des liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants ainsi qu'une perte de ressources et d'expertise au sein des organismes. L'idée étant de ne pas fragiliser le filet de sécurité sociale mise en place pour venir en aide aux populations les plus vulnérables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 315 860 \$, sera assumé comme suit : un montant de 821 370 \$ est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du ministère de la Sécurité publique. Un montant de 494 490 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Imputations budgétaires:

- MSP: 2101.0014000.101550.05803.61900.016491.0000.004672.052138.00000.00000
- SDIS -Virement en arrondissement:  
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.004672.052138.00000.00000

Les versements se feront selon les modalités inscrites à chacune des conventions:

2024:

- 50 % au plus tard le 15 janvier 2024
- 40 % à la mi-parcours du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape (30 juin 2024)
- 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final (30 janvier 2025)

2025:

- 50 % au plus tard le 15 février 2025
- 40 % à la mi-parcours du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape (30 juin 2025)
- 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final (30 janvier 2026)

Organisme	Projet	AXE	Année 2024		Année 2025		Soutien recommandé	% du projet soutenu
			SDIS - virement	MSP	SDIS - virement	MSP		
Café- Jeunesse Multiculturel	AGIR- Action globale intégration réussite	2	0 \$	250 000 \$	0 \$	250 000 \$	500 000 \$	65 %
Centre des jeunes l'Escale	TAPAJ- Travail alternatif payé à la journée	2	0 \$	77 064 \$	0 \$	77 064 \$	154 128 \$	61 %
Centre des jeunes l'Escale	MVP- Ma vie en premier	2	0 \$	76 950 \$	0 \$	76 950 \$	153 900 \$	65 %
Un itinéraire pour tous	Action jeunesse Nord-Est	2	140 000 \$	0 \$	140 000 \$	0 \$	280 000 \$	95 %
Table de quartier de Montréal-Nord	Coordination territoriale en sécurité urbaine	2	68 329 \$	6 671 \$	68 329 \$	6 671 \$	150 000 \$	100 %
Hoodstock	Justice hoodistique	2	39 666 \$	0 \$	38 166 \$	0 \$	77 832 \$	100 %

## **MONTRÉAL 2030**

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie



sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts visés du projet sont de :

- Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène.
- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles.

L'octroi du financement aux organismes à un impact majeur sur les jeunes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la continuité des actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de sécurité urbaine et de maintenir le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'octroi du financement fera l'objet d'une annonce de la part de l'arrondissement. Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du protocole de communication de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Janvier 2024 - Début des projets
- Décembre 2025- Fin des projets

Les projets feront l'objet d'un suivi continu de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape pour chacune des années de financement et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 8 novembre 2023

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-08

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2023-11-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2023-11-20



**Dossier # : 1239161001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Ville en vert un contrat de services de 805 497,28 \$, taxes incluses, pour la gestion du Programme Éco-quartier Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordé à Ville en vert un contrat de services de 805 497,28 \$, taxes incluses, pour la gestion du Programme Éco-quartier Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239161001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Ville en vert un contrat de services de 805 497,28 \$, taxes incluses, pour la gestion du Programme Éco-quartier Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie d'intervention privilégiée mise sur la sensibilisation, l'information, l'éducation et la participation directe des résident(e)s et des industries, commerces et institutions (ICI).

La convention de contribution financière signée en 2021 avec l'organisme porteur depuis 2011 du Programme Éco-quartier vient à échéance le 31 décembre 2023.

Jusqu'à maintenant, l'arrondissement Montréal-Nord accordait une contribution financière pour la gestion de son programme Éco-quartier. Dans un contrat de service, la Ville détermine les conditions de la prestation de service et confie la responsabilité à un tiers d'exécuter à sa place un service spécifique au bénéfice de la population ou elle lui confie un mandat à réaliser pour ses propres fins. Compte tenu que les activités prévues au programme Éco-quartier sont déterminées par l'arrondissement au bénéfice de la population, il convient d'octroyer un contrat de services plutôt qu'une contribution financière. Un avis juridique a été sollicité à cette fin.

La Direction des travaux publics a tenu une révision complète du Programme Éco-quartier et de son plan d'action conformément à l'évolution des besoins du milieu, des ressources disponibles et des orientations stratégiques.

En vue de la poursuite du programme Éco-quartier, un appel d'intérêt sur invitation (MN-AI-2023-001) a été lancé le mardi 17 octobre 2023 auprès de sept (7) organismes à but non lucratif. La date limite de réception des soumissions était le mercredi 15 novembre 2023. Un comité de sélection a été formé qui avait pour mandat d'analyser et d'évaluer les propositions reçues afin de recommander aux instances un organisme responsable et capable

de réaliser le mandat de la gestion du programme Éco-quartier de l'Arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre d'une convention de services, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de confier un mandat de trois (3) ans soit 2024, 2025 et 2026 à l'organisme Ville en vert pour la gestion du programme Éco-quartier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA21 10 041 - Accorder une contribution financière de 485 010 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir. (1219011007)

Résolution CA21 10 040 - Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066\$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir. (1219011006)

## **DESCRIPTION**

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale, à l'échelle d'un quartier et la stratégie d'intervention mise sur l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation des citoyens de l'ensemble de l'arrondissement. Les objectifs spécifiques du programme Éco-quartier sont :

1. Développer et mettre en oeuvre des projets lié à la transition écologique dans la communauté;
2. Sensibiliser, informer, éduquer et mobiliser les résident(e)s et les ICI aux différents volets d'intervention du programme;
3. Créer et maintenir des liens avec les différents partenaires du milieu;

Le programme Éco-quartier intervient sur les trois volets suivant :

1. Gestion des matières résiduelles, propreté et adoption de comportements écoresponsables
2. Verdissement, biodiversité et agriculture urbaine
3. Concertation et participation à la vie citoyenne

La programmation est composée d'activités locales et d'activités administratives. Les activités locales comptent pour au moins 80% du programme. Celles-ci sont réparties selon les proportions suivantes:

- plus de 50% des activités liées au volet 1 - Gestion des matières résiduelles, propreté et adoption de comportements écoresponsables
- de 30 à 40% des activités liées au volet 2 - Verdissement, biodiversité et agriculture urbaine
- de 1% à 10% des activités liées au volet 3 - Concertation et participation à la vie citoyenne

Les activités d'administration qui assurent le fonctionnement du programme tel que la promotion, le recrutement et l'encadrement de bénévoles, la recherche et la formation de

personnel ou la recherche de financement externe ne dépasseront pas 20 % de la réalisation du programme.

Un plan d'action précisant les activités à réaliser dans le cadre du Programme est en pièce-jointe.

Pour évaluer la pertinence, la performance et l'efficacité des actions mises en oeuvre ainsi que pour apporter les ajustements en cours d'année au besoin, l'organisme produira deux rapports d'étapes et un rapport de fin d'année. Les rapports permettront d'attester facilement la réalisation du plan d'action selon les semestres soit de janvier à avril, de mai à août et de septembre à décembre. L'organisme devra remettre ses rapports dans les 30 jours suivant les échéances suivantes : 30 avril, 30 août et 31 décembre, 2024, 2025 et 2026.

Les résultats des indicateurs qui n'auront pas atteint leur cible devront être argumentés dans les rapports. Si l'argumentaire présenté n'est pas convaincant, l'Arrondissement pourra retenir le montant prévu à payer dans le cadre de la convention de services pour la période ciblée, et ce, jusqu'à ce que la situation soit rétablie et que les cibles soient atteintes.

Si besoin, l'Arrondissement pourra demander à l'organisme la présentation de rapports sommaires complémentaires pour éclairer sur un enjeu ou l'évolution d'un enjeu.

L'Arrondissement devra approuver les trois rapports d'activités présentés. Le cas échéant où ceux-ci ne seraient pas conformes, l'organisme devra apporter les correctifs nécessaires dans les temps alloués, à défaut de quoi, il pourra être demandé de résilier la convention de services.

## JUSTIFICATION

Le programme Éco-quartier est l'un des leviers choisis par l'administration pour atteindre ses engagements en matière d'environnement. Les objectifs du programme Éco-quartier sont arrimés et découlent en partie des planifications municipales suivantes :  
Plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025

- Objectif 3.2 - Faciliter et encourager les initiatives locales
  - ◊ Action 3.2.4 - Encourager et soutenir les initiatives de développement de connaissances et compétences en matière d'alimentation et de jardinage
- Objectif 3.3 Encourager l'agriculture urbaine
  - ◊ Action 3.3.1. Encourager le développement de jardins communautaires et collectifs
- Objectif 8.6 - Aménager des rues piétonnes ou partagées et des ruelles vertes
  - ◊ Action 8.6.5 - Aménager des ruelles vertes
- Objectif 9.1 - Aménager la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles
  - ◊ Action 9.1.2 - Planter la cueillette des résidus alimentaires
  - ◊ Action 9.1.3 - Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu
  - ◊ Action 9.1.4 - Améliorer les opérations de cueillette des encombrants
  - ◊ Action 9.1.5 - Favoriser l'augmentation du nombre de lieux de dépôt de technologies informatiques et communications (TIC)
  - ◊ Action 9.1.6 - Afficher les règles de tri des déchets, illustrées à

- l'aide de pictogrammes, dans les halls d'immeubles multiplex
- Objectif 9.2 - Encourager les initiatives citoyennes ou des organismes pour un arrondissement plus vert et plus propre
  - ◊ Action 9.2.2 - Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL)
  - ◊ Action 9.2.3 - Organiser un concours du « plus beau jardin » pour encourager les propriétaires à verdir leur terrain ou à créer des jardins
  - ◊ Action 9.2.4 - Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des citoyens pour promouvoir une culture verte et sans pesticides
- Objectif 9.3 - Sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux
  - ◊ Action 9.3.1 - Organiser des conférences ou des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans les lieux de diffusion culturelle (incluant les écoles)
  - ◊ Action 9.3.2 - En collaboration avec les organismes du milieu, soutenir l'application de la gestion durable de l'eau de la Ville de Montréal en mettant en place une campagne d'information
- Objectif 9.4 - Lutter contre les îlots de chaleur et verdir l'arrondissement
  - ◊ Action 9.4.2 - Élaborer un programme d'accompagnement pour le verdissement à l'intention des grands propriétaires commerciaux

#### Plan de développement social Montréal-Nord 2021-2026

- Projet porteur 3 - La création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts
- Projet porteur 5 - L'accessibilité à une saine alimentation

#### Plan stratégique Montréal 2030

- Orientation 1 - Accélérer la transition écologique
- Orientation 2 - Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion
- Orientation 3 - Amplifier la démocratie et la participation
- Orientation 4 - Stimuler l'innovation et la créativité

#### Plan Climat 2020-2030

- Action 1 - Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers;
- Action 4 - Déployer des stratégies d'incitation à l'adoption de pratiques écoresponsables;
- Action 7 - Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles;
- Action 8- Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en priorisant la résilience des personnes en situation de vulnérabilité;
- Action 20 - Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur;
- Action 22 - Développer l'agriculture urbaine.

#### Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

- Objectif 1.1 - Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique:
  - ◊ Action 1.1 2 - Réduire l'impact de la distribution des circulaires;

- ◊ Action 1.1 3 - Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source;
- Objectif 2.1 - Optimiser la valorisation des matières organiques;
  - ◊ Action 2.1.3 - Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public;
- Objectif 3.1 - Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes;
- Objectif 5.1 - Sensibiliser et informer par des communications innovantes:
  - ◊ Action 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires;
  - ◊ Action 5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières.

### Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026

- Objectif 1 - Continuer à faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et périurbaine, augmenter sa visibilité et promouvoir sa pratique auprès de la population
  - ◊ Action 1.1 - Soutenir les initiatives visant à informer, sensibiliser, éduquer et développer les compétences citoyennes et communautaires en agriculture urbaine
  - ◊ Action 1.3 - Intégrer l'agriculture urbaine dans la programmation des activités de loisirs au sein des arrondissements
  - ◊ Action 1.4 - Encourager le jardinage dans les cours d'écoles montréalaises
  - ◊ Action 1.5 - Encourager l'aménagement d'espaces de jardinage adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite
- Objectif 5 - Favoriser une agriculture urbaine écologique et en harmonie avec la biodiversité
  - ◊ Action 5.2 - Favoriser la production de compost local, de qualité et faciliter sa distribution
  - ◊ Action 5.3 - Encourager les citoyens à aménager des jardins de biodiversité
  - ◊ Action 5.4 - Encourager les projets d'aménagements comestibles et de mini forêts nourricières
  - ◊ Action 5.5 - Favoriser l'intégration des arbres fruitiers dans les projets de verdissement
  - ◊ Action 5.6 - Adopter des pratiques agricoles favorisant la biodiversité (réflexe pollinisateurs, plantes mellifères)

L'atteinte de ces nombreux objectifs demande des changements importants de mentalité et de comportements chez les citoyen(ne)s, et des actions concrètes sur le terrain doivent ainsi être réalisées. Comme le programme Éco-quartier permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux, il est un moyen privilégié pour viser une transition socio-écologique et développer la résilience et l'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière pour détails.

Une convention de services précise les versements et les termes de l'entente.

La dépense au montant de 805 497,28 \$, taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.



2024	2025	2026	2027	Total
210 560,00 \$	267 411,20 \$	272 759,43 \$	54 766,65 \$	805 497,28 \$

Un montant de 22 500\$ était prévu au budget pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, ce budget sera utilisé pour financer en partie le volet verdissement.

Ces sommes seront versées à l'organisme en respect de la mise en œuvre des activités prévues à la programmation, à la remise des rapports et à la satisfaction par l'Arrondissement de l'atteinte des objectifs fixés.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'appui de l'écoquartier pour la réalisation de ces activités est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'environnement, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités prévues dans le cadre du mandat devront être réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion du programme Éco-quartier s'effectue principalement par l'Organisme par différents moyens de communications (site internet, médias sociaux, journaux locaux, communiqués, porte à porte, kiosques, événements spéciaux, etc.). L'Organisme transmettra un plan de communication annuel à l'arrondissement qui inclut la séquence et le calendrier de communications des diverses activités au programme.

L'arrondissement pourra appuyer le rayonnement des activités du Programme Éco-quartier via les outils de communications à sa disposition.

Un protocole de visibilité en Annexe du Programme Éco-quartier précise les attentes en matière de communication et de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2024, 2025, 2026 : Rencontre de démarrage - Planification annuelle

Janvier à avril, mai à août et septembre à décembre 2024, 2025, 2026 : Réalisation des activités et suivis

31 mai et 30 septembre 2024, 2025, 2026 et 31 janvier 2025, 2026 et 2027 : Réception des rapports de redditions de compte

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE  
Conseillère en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1239069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la modification de l'entente triennale de financement du Pôle 2022-2024, en accordant à l'organisme une contribution financière de 277 500\$ pour l'année 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée la modification de l'entente triennale de financement du Pôle 2022-2024, en accordant à l'organisme une contribution financière de 277 500 \$ pour l'année 2024 pour la réalisation de sa mission;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Le Pôle;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239069016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la modification de l'entente triennale de financement du Pôle 2022-2024, en accordant à l'organisme une contribution financière de 277 500\$ pour l'année 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 juin 2021, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a accepté d'accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord*, maintenant dénommée *Le Pôle*, pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026. En effet, ce projet d'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* comporte trois volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : Développement de projets structurants, de partenariat, et la mobilisation des acteurs de l'écosystème socio-économique local autour des enjeux de développement économique de la communauté ;
- Volet 2 : Revitalisation des artères commerciales ;
- Volet 3 : Développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales.

Le contenu détaillé de chacun de ces trois volets est décrit à l'annexe A du sommaire décisionnel 1211959004, représentant la "*Proposition d'entente triennale de financement 2022-2024*".

D'une part, vu la constitution au cours de l'année 2023 d'une nouvelle organisation, à savoir la *SDC Montréal-Nord*, sur le territoire de l'arrondissement, certains mandats confiés à l'organisme *Le Pôle* dans le volet 2 de l'entente triennale cité plus haut, seront maintenant réalisés par cette nouvelle organisation notamment pour les artères commerciales de Charleroi et Pie-IX à Montréal-Nord. Pour cela, il est nécessaire d'apporter une modification à l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024*.

D'autre part, à sa séance du 05 septembre 2023, le Conseil d'arrondissement a autorisé le dépôt par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une demande de financement auprès du *Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE)* dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (Société de développement commercial)*.

À l'issue de l'analyse de la demande de l'arrondissement, le *Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE)* a accepté l'un des deux projets présentés par l'arrondissement.

Vu que certaines actions de ce projet accepté étaient prévu d'être financée par d'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* , une modification s'impose aussi à ce niveau.

En effet, une autre partie du volet 2 de l'entente triennale ne sera plus financée à travers cette entente, mais plutôt à travers les fonds provenant de *Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (Société de développement commercial)* du *Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE)*.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 174 – 1211959004 – 28 juin 2021 : Accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

## **DESCRIPTION**

L'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* prévoit un versement de 427 500 \$ en 2024, à la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC)* de Montréal-Nord, maintenant dénommée *Le Pôle* .

Cette entente comporte trois volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : Développement de projets structurants, de partenariat, et la mobilisation des acteurs de l'écosystème socio-économique local autour des enjeux de développement économique de la communauté ;
- Volet 2 : Revitalisation des artères commerciales ;
- Volet 3 : Développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales.

Le volet 2 vise à la revitalisation des artères commerciales de Charleroi, Pie-IX, Fleury et Monselet à travers les actions suivantes :

- Animation des artères commerciales;
- Promotion commerciale;
- Mise à jour des locaux vacants;
- Offre de formation aux commerçants;
- Mobilisation des commerçants autour des enjeux de leurs secteurs commerciaux et soutien aux associations commerciales.

D'une part, avec la création de la *SDC Montréal-Nord* , cette organisation se chargera dorénavant de la réalisation des actions décrites dans ce volet 2 pour les artères de Charleroi et Pie-IX à Montréal-Nord.

Pour cela, pour l'année 2024, l'arrondissement lui accordera un soutien financier de 70 000 \$ qui sera retirée du montant de 427 500 \$ de l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* , qui était prévu d'être versé à l'organisme *Le Pôle* .

D'autre part, les actions du volet 2 à réaliser sur les artères de Fleury et Monselet, seront financées par les fonds provenant de Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (Société de développement commercial) du *Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE)* . Un sommaire décisionnel sera présenté à cet effet au conseil d'arrondissement du mois de février 2024.

Ainsi, en plus des 70 000 \$ qui seront retirés de l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024*, un autre montant de 80 000 \$ sera retiré de la même entente.

Donc au lieu d'un versement de 427 500 \$ à effectuer en 2024 dans le cadre de l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024*, l'organisme recevra plutôt un montant de 277 500 \$.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées à l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* sont nécessaires de manière à s'assurer que les fonds adéquats soient accordés à la *SDC Montréal-Nord* pour la soutenir dans ces actions, tout en permettant à l'organisme *Le Pôle* de bénéficier du financement nécessaire pour poursuivre ses actions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière d'un montant total de 277 500 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'année 2024.

Les versements à l'organisme se feront comme suit : 277 500 \$ versés en une seule tranche, suite à la fourniture du rapport d'activité de l'année 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ces fonds permettra au Pôle de poursuivre ses actions de développement économique local.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Janvier 2024 (suite à la fourniture du rapport d'activité de l'année 2023) : Versement de la contribution financière de l'arrondissement au Pôle.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord, Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ludovic NGAROUSSABAYE  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-20

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1231689006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir au maximum 400 jeunes âgés de 6 à 12 ans, 2 groupes de 10 jeunes âgés de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 16 août 2024, et ce, pour une durée d'une année.

Il est recommandé

QUE soit octroyé un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir un maximum de 400 jeunes âgés de 6-12 ans, 2 groupes de 10 jeunes de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 16 août 2024, et ce, pour une durée d'une année.

et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231689006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir au maximum 400 jeunes âgés de 6 à 12 ans, 2 groupes de 10 jeunes âgés de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 16 août 2024, et ce, pour une durée d'une année.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'entente 2016-1002 intervenue en 2016 entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), les arrondissements ont dorénavant la possibilité d'attribuer par contrat ou sous contrat, les activités de sports et de loisirs qui se déroulent pendant la période estivale et les congés scolaires (semaine de la relâche).

Depuis 2017, des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord se partageait l'offre de services en camps de jour pour la saison estivale. Pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, l'arrondissement a convenu d'accorder une convention de services de gré à gré à un organisme à but non lucratif (OBNL), Les Fourchettes de l'espoir, pour la planification et l'organisation des camps de jour pour l'été. Rappelons que l'arrondissement de Montréal-Nord offre ce service depuis plus de 30 ans, et ce, à un coût réduit pour rejoindre toutes les familles, notamment celles à revenu modeste.

Pour l'année 2024, l'arrondissement va octroyer un contrat gré à gré, pour un (1) an au montant de 256 600 \$ (taxes incluses) à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir un maximum de 400 jeunes âgés de 6-12 ans, 2 groupes de 10 jeunes de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 16 août 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA23 10 049** Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour réguliers pouvant accueillir 360 enfants de 5 à 12 ans et l'intégration de 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 18 août 2023, et ce, pour une durée d'une année.

**Résolution CA23 10 017** Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 1121 pour services professionnels afin de réaliser les camps de jour de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**Résolution CA2210 058** Octroyer un contrat de services d'un montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2022, soit du 5 juillet au 19 août 2022, et approuver le projet de contrat à intervenir.

**Résolution: CA20 10 038:** Octroyer un contrat de services à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour un montant de 488 480 \$, taxes incluses, pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant les étés 2020 et 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**Résolution: CA17 10 091:** Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019). Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter (M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme).

**Résolution: CA18 10 074:** Accorder une contribution financière de 227 200 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants pour l'été 2018 et 2019 soit une somme de 113 600 \$ pour chaque année et approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la ville de Montréal et l'organisme. M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter (M. Poirier a des relations d'affaires avec l'organisme).

## DESCRIPTION

L'organisme *Les Fourchettes de l'espoir* offrira un camp de jour régulier s'adressant à des enfants de 6 à 12 ans (entre 350-400 places) et ce, sur plusieurs sites répartis dans à travers l'arrondissement. Il y aura vingt 20 places réservées (3 semaines 10 jeunes et un autre 3 semaines 10 autres jeunes) à des enfants nécessitant un encadrement d'un (1) animateur par enfant. De plus, l'organisme offrira 20 places (2 groupes de 10 places) pour les 4-5 ans. Pour l'été 2024, le camp se déroulera sur sept (7) semaines, soit du mardi 2er juillet au vendredi 16 août 2024. Un service de garde sera également offert. La tenue du camps de jour permet aux jeunes de découvrir les attraits récréotouristiques de la grande région métropolitaine et ses environs. Le tarif d'inscription pour les camps de jour sera de 55 \$ par enfant par semaine et le service de garde de 40 \$ par enfant par semaine.

Les Fourchettes de l'espoir offre un camp de jour régulier s'adressant plus spécifiquement à des usagers provenant de familles à revenu faible et modeste. À cet effet, l'organisme a accepté de prendre en charge l'organisation du camp de jour régulier de l'arrondissement. Cela permettra aux jeunes des différents secteurs de l'arrondissement de vivre des expériences des plus enrichissantes lors de la période estivale. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux feront alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et sont encadrées de façon sécuritaire en tout temps.

## JUSTIFICATION

Tout en maintenant une offre de service similaire aux années antérieures à un prix tout aussi abordable, l'impartition des camps de jour de l'arrondissement permet de dégager des ressources pour mieux répondre aux besoins de la population de Montréal-Nord en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant jusqu'à concurrence de 256 600\$ pour l'année 2024, sera attribué à l'organisme Les Fourchette de l'espoir par l'arrondissement de Montréal-Nord. La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive. Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement,

Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins:

Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre de service offerte par l'organisme partenaire de l'arrondissement se déroule dans différents établissements scolaires et installations appartenant à l'arrondissement. S'il y a absence ou retard dans la décision de l'arrondissement dans ce dossier, l'organisme se verra dans l'obligation de majorer le tarif des inscriptions ou de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle des camps de jour.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Plusieurs moyens de communication sont utilisés afin de faire connaître les camps de jour à la population de l'arrondissement: distribution de feuillets publicitaires dans les écoles primaires du quartier et publication dans l'InfoNord et les médias sociaux de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de préparation avec l'organisme;

Rencontre avec le CIUSSS pour les enfants aux besoins particuliers;

Lien avec la table de la petite enfance pour les jeunes 4-5 ans;

Versement de l'octroi;

Inscriptions aux camps de jour;

Tournée des installations où les camps de jour auront lieux;

Camp de jour;

Évaluation de l'offre de service offert aux citoyens;

Évaluation du programme assujetti à la présente convention;

Bilan de l'été.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO  
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

#### ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2023-11-13

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1235391001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à CONSTRUCTION VERT DURE INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 321 494,24 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'aménagement d'une mini-foret dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 64 298,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 3 214,94 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 389 008,03 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1127 / 7 soumissionnaires

QUE soit adjugé à CONSTRUCTION VERT DURE INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 321 494,24 \$, taxes incluses, le contrat 1127 pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une mini-foret à l'arrondissement de Montréal-Nord ;  
QUE soit autorisée une dépense en contingences de 64 298,85 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 3 214,94 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 389 008,04 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonía DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1235391001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à CONSTRUCTION VERT DURE INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 321 494,24 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'aménagement d'une mini-forêt dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 64 298,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 3 214,94 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 389 008,03 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1127 / 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Mini-forêt est située à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa. Le site est le résultat du réaménagement de l'intersection du secteur et n'est présentement pas aménagé. Le site a été sélectionné pour l'établissement d'une mini-forêt ainsi que des sentiers pour revitaliser l'intersection et augmenter la porosité du secteur. Situé à l'entrée de l'arrondissement, le projet innovateur de mini-forêt aura une grande visibilité auprès des citoyens de Montréal et Laval.

Un concept d'aménagement a été approuvé au printemps 2023 permettant de répondre aux différents besoins de l'arrondissement et des citoyens, ainsi que des contraintes physiques et budgétaires du projet. Le site propose un sentier central permettant de traverser l'îlot. À l'arrière du terrain, un accès à la rue Beaudin a été officialisé. Finalement, une portion du terrain est dédiée à la plantation d'une mini-forêt. Le projet se veut autosuffisant après 3 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 1007 – 23 août 2022 – Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$;

CM21 1224 – 27 septembre 2021 – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du

budget participatif de Montréal;

CE21 1545 – 1er septembre 2021 – Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

- Remblayage, excavation, terrassement, nivellement de finition et mise en forme;
- Sentier en béton coulé;
- Bases et surfaces en béton coulé;
- Escalier en béton préfabriqué;
- Plantation d'arbres et de végétaux;
- Mise en place de pierre naturelle;
- Ensemencement.
- Électrique: Éclairage

## JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière.

Quatorze (14) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 50%.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 novembre 2023, à 11h00.

Selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement, les trois (3) plus bas soumissionnaires sont conformes.

Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise CONSTRUCTION VERT DURE INC.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal

d'ouverture des soumissions et la proposition de prix. Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires conformes, les

prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)
Construction Vert Dure inc.	321 494.24 \$		321 494.24 \$
Pavage des Moulins Inc.	323 078.60 \$		323 078.60 \$
Lanco Aménagement inc.	333 796.57 \$		333 796.57 \$
URBEX CONSTRUCTION INC.	354 541.85 \$		354 541.85 \$
Terrassements Multi-Paysages Inc.	357 570.11 \$		357 570.11 \$
Les Entreprises Roseneige inc.	368 900.16 \$		368 900.16 \$
Construction NCP	646 068.67 \$		646 068.67 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	386 492.89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]	20.22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	324 574.43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	100.96%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	81 426.18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	33.92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 584.36 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	0.49%

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 33,92 %.

Pour l'ensemble des soumissions reçues, les prix de soumission ont été vérifiés ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité.

Une erreur de calcul a été reconstituée à l'item 2.1.1.B pour quelques soumissionnaires. Cette erreur n'affecte pas le rang de ces derniers.

Pareillement, pour l'ensemble des soumissions reçues, les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites. Toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1127, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CONSTRUCTION VERT DURE INC.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montants de 389 008,03\$ taxes incluses est financée par deux sources de financement;

Une partie du montant , soit 216 085,63\$ taxes incluses est financée par l'emprunt "RGCA22-10-004 -programme de réaménagement des parcs" prévu au programme décennal



d'immobilisation de l'arrondissement.

Et le solde , soit 172 922,40\$ plus taxes , est financée par le budget participatif de la Ville de Montréal.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité s'appliquent au dossier. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet se veut autonome dès la fin de sa construction. De plus, la gestion des matériaux sur le site, fait en sorte d'avoir un impact minimal sur la production de carbone.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

AUCUN impact lié à la COVID-19 n'a été décelé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Certaines communications auront lieu dans l'INFO-Nord entre autre.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 01 avril 2024. (Dès la période de dégel terminé)

Fin des travaux : plus tard le 27 mai 2024.

Durée des travaux : 56 jours, incluant les congés fériés et les vacances de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 10 mai 2021 et en vigueur jusqu'au 9 mai 2024 (voir pièce jointe).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eric JOYAL  
agent(e) technique en architecture de  
paysage

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-24

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1239069015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

- D'octroyer une contribution financière de 70 000 \$ à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2024 pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;
- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- D'autoriser Monsieur M. Marc-Aurèle Aplogan, Secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239069015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté une résolution autorisant la constitution de la nouvelle Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord), plus couramment citée sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

La SDC Montréal-Nord a ensuite tenue sa première assemblée générale de constitution le 20 septembre 2023 et a adopté son premier budget lors de l'assemblée de budget qui s'est tenue le même jour.

L'Arrondissement peut, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement tout organisme sans but lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social ou pour l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels.

Chaque année, les sociétés de développement commercial (SDC) soumettent à leurs arrondissements respectifs une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale. Dans ce cadre, la SDC Montréal-Nord sollicite auprès de l'arrondissement une contribution financière de fonctionnement d'un montant de 70 000 \$ pour la période 2023-2024.

Un engagement du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord est donc requis afin que la SDC Montréal-Nord puisse inclure cette contribution à son budget 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 331 – 1239069013 – 06 novembre 2023 : Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CA23 10 291 – 1239069012 – 02 octobre 2023 : Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 302 – 1239069011 – 02 octobre 2023 : Approuver la désignation de M. Jean-Marc

Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 05 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 09 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143 – 1239069003 – 01 mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

## **DESCRIPTION**

La présence d'une Société de développement commercial (SDC) au sein d'un territoire, permet une meilleure prise en charge du développement local par les commerçants du milieu. En effet, une SDC œuvre à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement au sein duquel elle se trouve. Dans ce cadre, elle peut bénéficier d'une contribution financière de l'arrondissement dans lequel elle se situe, afin de réaliser une variété d'activités visant à promouvoir le développement économique et l'offre commerciale de proximité. Cette contribution peut notamment servir à supporter les dépenses liées aux paiements des salaires et avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent de la SDC. Elle peut aussi servir aux dépenses liées aux frais de location d'un local ou à l'achat du matériel nécessaire pour exercer ses activités de permanence.

Sur résolution du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord, une demande de soutien financier au montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 a été envoyée le 22 novembre 2023 à l'arrondissement afin de compléter la constitution d'un budget conséquent pour la première année de fonctionnement de la nouvelle SDC Montréal-Nord. Cette contribution servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

Les objectifs de la SDC Montréal-Nord sont à des fins purement sociales et de développement économique local et sont les suivants :

- Promouvoir le développement économique de son district commercial;
- Promouvoir le développement et la pérennité de la SDC;
- Mettre en valeur les traits distinctifs de son territoire d'intervention et faire valoir les

avantages d'y faire affaires;

- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation et des formations au profit de ses membres;
- Recevoir et administrer des contributions qui lui sont destinées;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, des organismes et autres interlocuteurs ou partenaires auxquels elle pourrait avoir à faire affaires.

L'arrondissement peut donc, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement l'organisme. Et en accordant la contribution financière demandée par la SDC Montréal-Nord, les principales obligations de cette dernière vis-à-vis de l'arrondissement sont les suivantes :

- Soumettre à l'arrondissement au plus tard le 31 mars 2024 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2024;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'arrondissement son rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

## **JUSTIFICATION**

Le rôle d'une Société de développement commerciale (SDC) dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention est essentiel.

Pour un arrondissement, une SDC est un acteur important pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de ses artères.

La contribution financière de l'arrondissement permettra à la SDC Montréal-Nord de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets. En effet, la présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge du développement local.

De plus, cette contribution permettra à la SDC de couvrir en partie les dépenses liées au paiement des salaires et avantages sociaux du personnel temporaire et/ou permanent de la SDC, ainsi qu'aux frais éventuels de location et d'occupation d'un local.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service des finances de la Ville de Montréal transmettra au début de l'année 2024, un compte personnalisé à chaque membre de la SDC Montréal-Nord indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2024.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$. L'éventuelle adoption Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation », implique le versement de cette contribution.

Cette contribution financière d'un montant total de 70 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'année 2024, car elle provient du versement de 427 500 \$ (GDD 1211959004) qui était prévu d'être financé par ce budget.

Le versement à l'organisme se fera comme suit : 70 000 \$ versés en un seul versement dans les premiers jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet, soit le 1er janvier 2024.

## **MONTRÉAL 2030**

S/O

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière pourrait compromettre les activités de démarrage de la SDC Montréal-Nord.

En effet, l'insuffisance de ressources financières suffisantes pour soutenir la SDC Montréal-Nord nuirait considérablement à la réalisation des initiatives de développement commerciale prévue lors de sa création et compromettrait sa pérennité vu qu'elle est nouvelle.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Entrée en vigueur du règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

- Janvier 2024 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ludovic NGAROUSSABAYE  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-16

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.  
entreprises (arr.)





**Dossier # : 1233602015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet de Brigade neige pour la période du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet de Brigade neige pour la période du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 et approuver le projet de convention à intervenir;

QUE ces dépenses soient assumées conformément au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1233602015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet de Brigade neige pour la période du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La ville de Montréal a décidé d'accorder une contribution aux arrondissements afin de proposer un service de déneigement des entrées. Ce projet est similaire au service offert depuis 2014 par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'arrondissement Ville Marie depuis 2015 et par les arrondissements de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve et Saint-Laurent en 2019.

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement des entrées privées au cours de l'hiver 2023-2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 285, Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 330, Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**DESCRIPTION**

Dans le but de favoriser le déplacement des citoyennes et citoyens nord-montréalais.es à mobilité réduite ou des aîné.es en hiver, l'arrondissement souhaite offrir un **service gratuit** de déneigement en collaboration avec l'organisme Centre des jeunes l'Escale. Cet organisme a pour mission d'aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans leur démarche d'intégration au sein de la communauté à travers des projets structurants visant à développer et à valoriser leurs talents et leurs compétences.

Le Centre des jeunes l'Escale mettra en place une «brigade neige» composée essentiellement de jeunes nord-montréalais.es âgés de 15 à 25 ans. Ces derniers recevront une rétribution financière pour déneiger les entrées, les escaliers, les rampes d'accès et les balcons des

citoyennes et citoyens vulnérables. Par ce service, les personnes à mobilité réduite de l'arrondissement auront ainsi la possibilité de se déplacer de façon sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières pendant toute la période hivernale.

La clientèle de ce service sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Montréal-Nord, le CIUSS du nord de l'île de Montréal (CIUSS NIM) et d'autres organismes nord-montréalais au besoin.

L'éligibilité des citoyens à mobilité réduite ou des aîné.es sera déterminée par le CLSC de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Par ce projet, l'arrondissement souhaite :

- Favoriser l'implication citoyenne des jeunes en leur permettant d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle;
- Favoriser des déplacements sécuritaires des citoyens à mobilité réduite ou des aînés en période hivernale, à la sortie de leur résidence.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière au montant de 14 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement, dont la majorité provient de la Concertation des arrondissement (10 000 \$).

La contribution sera versée en deux versements, tel que spécifié dans la convention de contribution financière.

Un versement de 7 000 \$ à la signature en 2023;

Et un deuxième versement de 7 000\$ à la fin de l'offre de services qui est prévue le 31 mars 2024 dès la réception de la facture.

Engagement 2023 : DA Achats+ ???

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet favorisera la mobilité des aînés et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître le projet de déneigement des entrées privées aux médias locaux ainsi qu'aux bénéficiaires de ce nouveau service.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### Échéancier :

Les opérations de déneigement auront lieu de la 1<sup>ère</sup> tombée de neige au 31 mars 2024, tel que proposé dans le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Décembre 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Recrutement des participants</li> <li>· Formation SST et service à la clientèle (par l'organisme chargé de la coordination du projet)</li> <li>· Déneigement</li> </ul>
<b>Décembre 2023</b>	
Semaine du 10 décembre	· Déneigement
Semaine du 17 décembre	· Déneigement
Semaine du 24 décembre	· Déneigement
<b>Janvier 2024</b>	
Semaine du 31 décembre	· Déneigement
Semaine du 7 janvier	· Déneigement
Semaine du 14 janvier	· Déneigement
Semaine du 21 janvier	· Déneigement - Rencontre de suivi du projet
Semaine du 28 janvier	
<b>Février 2024</b>	
Semaine du 4 février	· Déneigement
Semaine du 11 février	· Déneigement
Semaine du 18 février	· Déneigement
Semaine du 25 février	· Déneigement

<b>Mars 2024</b>	
Semaine du 3 mars	· Déneigement
Semaine du 10 mars	· Déneigement
Semaine du 17 mars	· Déneigement
Semaine du 24 mars	· Clôture du projet – Rencontre pour bilan

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Solange LAURIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-13

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1236329007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 6 417,05 \$, taxes incluses et une modification de la source de financement pour les incidences de Laboratoire - CQM - Marquage de la chaussée, pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une Division de Groupe CHR Canada Inc., CA23 10233, contrat 1128. Majorant ainsi le montant total pour les contingences de 34 916,20 \$ à 41 333,25 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

Autoriser une dépense additionnelle de 6 417,05 \$, taxes incluses et une modification de la source de financement, de 25 565,58\$ non taxable, pour les incidences de Laboratoire - CQM - Marquage de la chaussée, pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une Division de Groupe CHR Canada Inc., CA23 10233, contrat 1128. Majorant ainsi le montant total pour les contingences de 34 916,20 \$ à 41 333,25 \$, taxes incluses.

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 41 333,25 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Le

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236329007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 6 417,05 \$, taxes incluses et une modification de la source de financement pour les incidences de Laboratoire - CQM - Marquage de la chaussée, pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une Division de Groupe CHR Canada Inc., CA23 10233, contrat 1128. Majorant ainsi le montant total pour les contingences de 34 916,20 \$ à 41 333,25 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des appels à projets réalisés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2022 pour une réalisation en 2023, la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), a procédé à des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Les projets soumis et sélectionnés lors de l'appel à projet 2022, pour réalisation 2023 sont :

- A85\_MTN22-0955 - Aménagement d'une piste bidirectionnelle sur Salk - Double Sens, de Amos à Gouin.
- A85\_MTN22-0956 - Aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue des Récollets, de Prieur à Gouin .
- A85\_MTN22-0958 - Aménagement d'une piste bidirectionnelle (protégée) sur Prieur - Sens unique, de JJ Gagnier à Des Récollets.
- A85\_MTN22-0959 - Aménagement d'une piste cyclable sur Amos, du Parc Pilon à la rue Salk.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux qui sont désormais complétés. Le présent sommaire a pour but d'apporter des modifications à la source de financement et d'autoriser une dépense additionnelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 10 233** – «Adjuger à Demix Construction, Une Division de Groupe CHR Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 774,65 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 34 916,20 \$, taxes incluses,



pour les contingences, autoriser une dépense de 72 434,25 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 340 125,10 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1128 / 8 soumissionnaires.» GDD 1236329006

**CA23 10 020** – «Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la réalisation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rues artérielles et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2023.» GDD 1239195001

**CM23 0178** – «Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4).» GDD 1238935001

**CE23 0227** – «**RÉSOLU** : de recommander au conseil municipal : d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4).» GDD 1238935001

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise la modification de source de financement ainsi que d'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé pour la réalisation des travaux de planage et mise en place de l'enrobé bitumineux des pistes cyclables suivants:

- L'avenue Salk, entre rue d'Amos et boulevard Henri Bourassa;
- L'avenue des Récollets, entre rue Prieur et rue Monselet;
- La rue Prieur, entre avenue Audoin et avenue de Paris;
- La rue d'Amos, entre avenue Lamoureux et avenue Edger;
- La rue d'Amos, entre avenue Hébert et avenue Balzac.

## JUSTIFICATION

### 1. Demande de modification de la source financière à PDI – suite à la réévaluation en capitalisation du projet.

Projet		2023	Ultérieur	Total
Projet investi 45000 - "Programme Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable"		315	0	315
<b>Contrat</b>				
Description des travaux	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)	
Financement SUM				
Travaux de planage-revêtement	202 456,75 \$	232 774,65 \$	212 554,28 \$	
<b>Total contrat</b>	202 456,75 \$	232 774,65 \$	212 554,28 \$	
<b>Contingences</b>				
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)	

Travaux de planage-revêtement	35 949,77 \$	41 333,25 \$	37 742,77\$
<b>Total contingences</b>	35 949,77 \$	41 333,25 \$	37 742,77 \$
<b>Incidences</b>			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Firme externe			
Marquage de la chaussée	37 434,42 \$	43 040,22 \$	39 301,46 \$
Laboratoire- CQM			
Marquage de la chaussée	25 565,58 \$	25 565,58 \$	25 565,58 \$
<b>Total incidences</b>	63 000,00\$	68 605,80 \$	64 867,04 \$
<b>Total (Contrat + contingences + incidences)</b>			
Description des travaux	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Financement SUM			
<b>Total des travaux PDI</b>	<b>301 406,52 \$</b>	<b>342 713,70 \$</b>	<b>315 164,09 \$</b>

## 2. Dépassement de coûts

Le montant supplémentaire se chiffre à 6 417,05 \$, avec taxes.

Ce dépassement de coût est dû au fait que lors de la préparation des documents de l'appel d'offres du contrat 1128 – « Travaux de planage et de revêtement de quatre (4) pistes cyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord », l'article décrit ci-dessous, n'ai pas été intégré au bordereau de soumission.

II-3B-5202 Réparation en profondeur – Chaussée souple planée avec trafic lourd

Les travaux de réparation en profondeur des chaussées consistent aux travaux de préparation des sols d'infrastructure (de fondation), suite aux travaux de réparation des corrélatifs.

Les travaux de réparation des corrélatifs, est la portion des travaux effectués sur la chaussée existante au pourtour des puisards, des regards, des puits d'accès, des chambres de vanne et des bouches à clé de vanne à l'intérieure des limites des travaux.

Les travaux qui font l'objet du présent sommaire se décrivent comme suit :

- Sciage-démolition de pavage et dépôt d'asphalte;
- Excavation pour une épaisseur moyenne entre 200 et 450 mm du top pavage;
- Fondation-remblai (fondation VM2A);
- Beigne asphalte ESG-10.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 274 107,90 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 41 333,25 \$ (taxes incluses), soit une majoration des contingences de 6

417,05 \$ taxes incluses.

Les incidences s'élèvent à 68 605,80, taxes incluses.

Il y a modification de la source de financement des incidences initialement prévu au budget de fonctionnement (GDD 1236329006).

<b>Budget de fonctionnement</b>			
Description des travaux	Total (avant taxe)	Total	Total (net de ristourne)
Laboratoire- CQM			
Marquage de la chaussée	25 565,58 \$	25 565,58 \$	25 565,58 \$

Les dépenses seront assumés comme suit :

Un montant maximal de 315 164,09 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # du règlement – «RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711».

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2023-2032 et est répartie comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	Ultérieur	Total
Projet investi 45000 - "Programme Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable"	315	0	315

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs et une saillie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Raynald MACHER-POITRAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 23 novembre 2023  
Raynald MACHER-POITRAS, 23 novembre 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO  
Ingénieure

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-15

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques -  
Montréal-Nord

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1239738013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 6 000\$ aux organismes suivants: 2 000 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 16 décembre 2023, 3 300\$ à l'organisme Fourchettes de l'Espoir pour l'activité " La caravane 2023 ", qui aura lieu le 24 décembre 2023 et 700\$ au Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 16 décembre 2023.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000\$ à Entre-Parents pour la "Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles)";

QUE soit accordée une contribution financière de 3 300\$ aux Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2023";

Que soit accordé une contribution financière de 700\$ au Centre Multi-Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants".

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239738013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 6 000\$ aux organismes suivants: 2 000 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 16 décembre 2023, 3 300\$ à l'organisme Fourchettes de l'Espoir pour l'activité " La caravane 2023 ", qui aura lieu le 24 décembre 2023 et 700\$ au Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 16 décembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les contributions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Dans le cadre de cette politique, des contributions financières peuvent être accordés aux organismes reconnus.

Pour obtenir une contribution pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est retenu, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, les organismes Entre Parents, les Fourchettes de l'espoir et le Centre communautaire multi ethnique de Montréal-Nord ont déposé des demandes répondant principalement aux critères a) et c) auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 10328** (5 décembre 2022) Accorder des contributions financières aux organismes suivants : 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « De l'espoir à sa table édition 2022 » qui aura lieu le 24 décembre 2022 et 1 500 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour son événement "Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord pour les familles" qui aura lieu le 18 décembre 2022.

**CA19 10 463** (11 novembre 2019) : Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le 7 décembre 2019 au Centre de loisirs et de 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre 2019 au Centre des loisirs, pour des contributions financières totalisant 1 500 \$.

## **DESCRIPTION**

Projets spéciaux pour des partenaires de mission

### **Entre Parents de Montréal-Nord**

L'événement « Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord pour les familles » se déroulera le samedi 16 décembre 2023 au Centre des loisirs de Montréal-Nord. Le père Noël et ses lutins distribueront des cadeaux à 200 familles de l'Arrondissement. Les clientèles ciblées sont les enfants de 0 à 12 ans, les parents de différentes communautés culturelles, les nouveaux arrivants et des personnes à faible revenu.

### **Fourchettes de l'espoir**

Depuis 21 ans, l'équipe des Fourchettes de l'espoir partage son réveillon de Noël avec des personnes seules de l'arrondissement de Montréal-Nord. En 2020, les Fourchettes de l'espoir ont adapté le réveillon en transformant le traditionnel souper du 24 décembre en une caravane de Noël.

Cette initiative est une grande réussite depuis 3 ans et a un impact remarquable sur les citoyens et sur les bénévoles. Cette année encore, la livraison de repas 4 services et d'autres surprises seront livrés aux domiciles de personnes âgées vivant seules de l'arrondissement.

L'objectif de cette activité est de favoriser un Noël heureux dans un contexte d'inflation qui ne favorise pas les personnes à faible revenu. Ainsi 200 personnes sont visées par cette activité, les personnes seules de plus de 50 ans et les couples âgés, vivant seuls sans enfants, recevront un repas complet pour Noël et un cadeau.

### **Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord**

Le Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord est un organisme sans but lucratif fondé en 1987 ayant pour objectif l'intégration de nouveaux arrivants à la société québécoise et l'aide aux personnes démunies. Comme chaque année le Centre communautaire Multi Ethnique organise l'activité " La fête de Noël des enfants" et offre un cadeau à quelques centaines d'enfants de 0 à 10 ans de l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Les clientèles ciblées pour cette activité sont les enfants de 0 à 12 ans, les parents de différentes communautés culturelles, les nouveaux arrivants et les personnes à faible revenus.

Les objectifs de cette activité

- Briser l'isolement des familles
- Fédérer les parents autour de la fête de Noël
- Contribuer à l'intégration de nouvelles familles

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de la Direction Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

L'octroi de cette subvention est en lien avec l'une des priorités du plan stratégique Montréal 2030 qui est d'assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

De l'Espoir à sa table - Fourchettes de l'Espoir

La fête de Noël pour les familles - Entre Parents de Montréal-Nord

La fête de Noël des enfants - Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord

L'Arrondissement est favorable aux activités qui facilitent l'élimination de l'isolement social et qui aide les personnes seules à vivre des moments marquants et faciliter leur intégration au sein de la communauté.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les objectifs poursuivis par ces trois événements visent à briser l'isolement des personnes seules, favoriser le rapprochement des cultures entre les jeunes, les adultes et les personnes âgées.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des invitations seront envoyées par publipostage à plus de 200 familles de Montréal-Nord, membres d'Entre Parents de Montréal-Nord.

La promotion de l'organisme Fourchettes de l'espoir se fera; sur sa page Facebook, par le biais de l'équipe quartier, auprès des organismes tels que le CAMÉÉ et le Carrefour des retraités de Montréal-Nord et enfin le bouche à oreille

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de developpement social

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-17

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1231038032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 4 650 \$ à divers organismes communautaires, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord en lien avec la Guignolée 2023, 1000 \$ à l'organisme Amour en action, 2500 \$ au Centre des femmes interculturel CLAIRE, en lien avec son projet Théâtrons pour la cause, 350 \$ à l'école Ste-Colette, en lien avec le projet Le Garage à musique, 300\$ pour le club de l'âge d'or de la Résidence du confort pour les soutenir dans leurs activités avec les aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.

Il est recommandé :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 4 650 \$ à divers organismes communautaires, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 1000 \$ à Amour en action, 2500 \$ au Centre des femmes interculturel CLAIRE, en lien avec son projet Théâtrons pour la cause, 350 \$ à l'école Ste-Colette, en lien avec le projet Le garage à musique, 300\$ pour le club de l'âge d'or de la Résidence du confort pour les soutenir dans leurs activités avec les aînés et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1231038032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 4 650 \$ à divers organismes communautaires, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord en lien avec la Guignolée 2023, 1000 \$ à l'organisme Amour en action, 2500 \$ au Centre des femmes interculturel CLAIRE, en lien avec son projet Théâtrons pour la cause, 350 \$ à l'école Ste-Colette, en lien avec le projet Le Garage à musique, 300\$ pour le club de l'âge d'or de la Résidence du confort pour les soutenir dans leurs activités avec les aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes communautaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 4 650 \$ aux organismes suivants :

- Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord - 500 \$;

Fournisseur : 159756

- Amour en action - 1000 \$;

Fournisseur : 591048

- École Ste-Colette - 350 \$;

Fournisseur : 136594

- Centre des femmes interculturel CLAIRE - 2500 \$

Fournisseur : 138755

- Club de l'âge d'or de la Résidence du confort - 300\$

Fournisseur :

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 4 350 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.es.

- Centre de pédiatrie sociale - 500 \$;
- Amour en action - 1000 \$;
- École Ste-Colette - 350 \$;
- Centre des femmes interculturel CLAIRE - 2500 \$
- Club de l'âge d'or de la Résidence du confort - 300\$

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-21

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1239738011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les modifications des contributions financières totalisant 2 250 \$ aux 8 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

QUE soit approuvées les modifications des contributions financières totalisant 2 250\$ aux 8 Clubs de âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023 comme suit:

QUE soit annulée la contribution financière de 250 \$ accordée aux Boules Joyeuses suite à l'avis d'intention de liquidation ou de dissolution déposé au registre le 29 septembre 2023

QUE soit annulée la contribution financière de 300\$ du "Club d'âge d'or Pompei;

QUE soit annulée la contribution financière de 250\$ du "Club d'âge d'or Pompei F;

QUE soit modifié le nom du "Club d'age d'or italo-canadien" pour le nom "Club d'âge d'or italo-québécois

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239738011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les modifications des contributions financières totalisant 2 250 \$ aux 8 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à l'avis d'intention de liquidation ou de dissolution déposé au registre le 29 septembre 2023, par l'organisme "Les Boules joyeuses", il est demandé d'annuler la subvention de 250\$, qui a été accordé à l'organisme lors du CA 23-10-02;  
Annuler la contribution financière de 300\$ au Clud d'âge d'or Pompei accordé lors du CA 23-10-02;

Annuler la contribution financière de 250\$ au Clud d'âge d'or Pompei F accordé lors du CA 23-10-02;

Modifier le nom du "Club d'âge d'or italo-canadien", tel que mentionné dans le GDD 1239738011, par le nom " le Club d'âge d'or italo-québécois dans le GDD 1239738011.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels, sportifs et  
de developpement social



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239738011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la modification des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que des subventions peuvent être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils sont reconnus partenaires de mission.

Ce type de subvention est accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

- § les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;
- § les clubs de l'âge d'or;
- § les groupes de scouts.

Un club de l'âge d'or qui obtient une subvention en vertu de la politique ne peut faire une demande en vertu du programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mode de financement :

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

En effet, il faut noter que les contributions financières aux clubs de l'âge d'or du territoire pour cette année 2023 sont octroyées en vertu de l'ancienne Politique de reconnaissance. La résolution CA22 10 344 du conseil d'arrondissement permet de reconnaître les organismes actuels jusqu'en décembre 2023. Ainsi, à compter de janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Politique de reconnaissance, l'octroi de toutes nouvelles contributions financières se fera selon les nouvelles dispositions et en conformité avec la nouvelle Politique de reconnaissance adopté le 04 septembre 2023. À partir de 2024, les subventions accordées aux clubs d'âge d'or seront donc attribuées dans le cadre du Programme des projets spéciaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 10259 (22 octobre 2022) Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

CA21 10 242 ( 21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 4 850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2021. CA20 10 269 (5 octobre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 100 \$ aux 14 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2020.

CA19 10 389 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA19 10 265 (3 Juin 2019) Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA18 10 531 (19 décembre 2018) Accorder une contribution financière additionnelle de 100 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa dans le cadre des subventions annuelles aux organismes de loisirs pour l'année 2018.

CA18 10 531 (02 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 4850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2018.

CA17 10 375 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

CA16 10 302 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2016.

CA15 10 352 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

CA14 10 350 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7550 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 299 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 8 100 \$ aux 19 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA12 10 286 (11 septembre 2012): Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 8 100 \$ aux clubs de l'Âge d'or pour l'année 2012.

## DESCRIPTION

Les clubs de l'Âge d'or recevant une subvention contribuent à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes offrent des programmes d'activités récréatives structurés, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des voyages culturels, colloques, jeux de société, etc.

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens. Ces organismes jouent aussi un rôle important en matière d'intégration sociale et communautaire et de services d'aide et de soutien.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les clubs de l'âge d'or qui bénéficieront de ces contributions seront avisés par lettre. Une communication plus large est aussi prévue par le biais des "Faits saillants" du Conseil d'arrondissement. Cette chronique est publiée dans les médias locaux, ainsi que les outils de communication public de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-22

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1231038031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.2023

Il est recommandé :  
QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans frontières, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1231038031

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es.2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou autres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500\$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget des élu.es 2023.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500\$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023.  
 Saint-Michel Vie Sans Frontières  
 Fournisseur : 327583

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-11-20

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1231038030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 350\$ au Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023

Il est recommandé :  
QUE soit autorisée une dépense de 350 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** Dossier # :1231038030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 350\$ au Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 350\$ Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés.  
 Fournisseur : 133865

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 350\$ sera imputée au budget de fonctionnement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-11-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1231038028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que les achats liés aux différentes fêtes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

Il est recommandé :  
QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ au Club du bel-âge St-Antoine-Marie-Claret, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1231038028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que les achats liés aux différentes fêtes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière de 300\$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que les achats liés aux différentes fêtes et ce, à même le budget discrétionnaires des élu.e.s pour l'année financière 2023.

**JUSTIFICATION**

Le Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret souligne à chaque année ces événements spéciaux (Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques, etc.). L'ensemble de ces événements permettent à ses membres de partager de bons moments ensemble agrémentés de petites collations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.  
Fournisseur : 138590

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-11-09

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1239935006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 50 \$ à Légion royale canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 11 novembre 2023 afin de célébrer le jour du Souvenir.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 50 \$ à Légion royale Canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 11 novembre 2023, afin de célébrer le jour du Souvenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239935006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 50 \$ à Légion royale canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 11 novembre 2023 afin de célébrer le jour du Souvenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 11 novembre 2023 pour célébrer le jour du Souvenir, l'Arrondissement a obtenu 100 coquelicots. Lors de cette célébration, l'Arrondissement a offert ceux-ci aux citoyens présents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chaimaa KHOUÏY  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-12

Daniel BUSSIÈRES  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et communications - niveau ii

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement





**Dossier # : 1237857003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement final de 6 977,86\$ plus taxes en lien avec les frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541

QUE soit autorisé le paiement final d'un montant de 6 977.86\$ en lien avec les frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541;

QUE cette dépense soit assumée conformément au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonja DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237857003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement final de 6 977,86\$ plus taxes en lien avec les frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement avait la responsabilité et s'était engagée, suivant l'acte de servitude, à entretenir une portion du terrain conformément aux obligations relatives aux conduites du pipeline Trans-Northern situé sur le lot 1 096 520 amalgamé aujourd'hui au lot 1 096 541. Suivant cette obligation, l'arrondissement avait pris entente avec le gestionnaire d'entretien des servitudes de pipeline afin d'effectuer lesdits travaux requis, soit l'abattage d'arbres qui menaçaient la sécurité des conduites souterraines. Ces travaux n'étant pas encore réalisés et suivant un nouvel avis déposé par Trans-Northern relatif aux enjeux de sécurité des conduites, il a été convenu de procéder aux travaux en respect des normes applicables en présence de conduites souterraines. Le responsable doit maintenant procéder à la finalisation desdits travaux selon les règles en vigueur, soit le retrait des souches sur le site.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 -10199 - Autoriser le paiement des frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541.

**DESCRIPTION**

Les travaux seront effectués sous la supervision de la compagnie InFocus et de Trans-Northern et ce, en respect des normes strictes de sécurité imposées par la présence des deux conduites actives. L'abattage a été réalisé et il était requis d'attendre un an et d'obtenir les services d'une entreprise spécialisée en retrait des souches racinaires en présence de conduites actives.

**JUSTIFICATION**

Ces travaux sont nécessaires afin de compléter la sécurisation du site et des conduites du pipeline

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 6 977.86 \$ plus taxes sera financée par le budget de

fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 16 novembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2023-10-31

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1231038007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler la résolution CA23 10 093 qui accorde une dépense de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de Iftar du Dialogue - Atlas Média.

QUE soit annulée la résolution CA23 10 093 qui accorde une dépense de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de Iftar du Dialogue - Atlas Média.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1231038007****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Annuler la résolution CA23 10 093 qui accorde une dépense de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de Iftar du Dialogue - Atlas Média.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Groupe Atlas Média Inc est toujours inactif dans le registre des fournisseurs de la Ville de Montréal. Par conséquent, l'arrondissement de Montréal Nord ne peut procéder à la remise de la contribution.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231038007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dépense de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de Iftar du Dialogue - Atlas Média qui aura lieu le vendredi 14 avril 2023, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 200 \$ auprès du Groupe Atlas Media pour l'achat d'un espace publicitaire dans le catalogue de l'événement de la 18e édition de l'Iftar du Dialogue - Atlas Média qui aura lieu le vendredi 14 avril 2023, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023.

**JUSTIFICATION**

C'est la 18e édition de l'Iftar du dialogue qui réunira quelques 400 personnes représentatives de divers groupes culturels et confessionnels, constituant la mosaïque humaine québécoise au Château classique.

Au cours de cet événement, un hommage sera rendu à des personnalités québécoises et canadiennes d'origine maghrébine qui se sont distinguées au cours de l'année par leur engagement social et politique ou par leurs contributions culturelles ou économiques. Le groupe Atlas Média organise également chaque année la fête nationale du royaume du Maroc en collaboration avec l'arrondissement de Montréal-Nord.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1 200 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2023. .

Fournisseur :

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-03-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD



directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1237857004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Programme des affluents maritime du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Programme des affluents maritime du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237857004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Programme des affluents maritime du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les rives de l'arrondissement Montréal-Nord ont fait l'objet d'une attention en 2017-2018. En effet, une étude préliminaire a été réalisée par ILAP (2018); une firme spécialisée en architecture du paysage et en design urbain.

Cette étude, demandée par la direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, visait la problématique reliée à la stabilisation des rives entre la rue Ste-Gertrude et l'avenue Wilfrid St-Louis en tentant de mieux comprendre l'état actuel des rives, et en identifiant de façon sommaire et préliminaire les zones d'interventions, les pistes de solutions et les coûts qui y sont associés. Cette étude sommaire suggère que sur 3100 m de rives associées au territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord, 2150 m de rives exigeraient que des interventions de stabilisation de rives soient mises en place selon différents niveaux d'importance. L'essentiel des 950 m exclus du décompte sont des terrains privés dont les fronts riverains sont souvent lourdement artificialisés par des ouvrages mise en place pour protéger des sections de terrains souvent acquises à même le lit de la rivière.

Une évaluation sommaire des coûts suggère qu'une somme de 5 289 232,50 \$ serait nécessaire pour réaliser les travaux proposés dans l'étude. Il est à noter que les frais de contingence et plusieurs autres frais connexes ne sont pas inclus dans le montant estimé. C'est donc pour donner suite à cette première étude que la DAUSE a mandaté un consultant pour se familiariser avec le terrain visé par les travaux et faire une vérification de la caractérisation des rives effectuée par la firme ILAP (2018).

Les observations que nous avons réalisées lors de notre visite suggèrent que:

- Les segments identifiés comme devant faire l'objet d'une intervention excluent les terrains riverains privés ainsi que les terrains appartenant au ministère des Transports,
- Les segments affectés par une forme ou l'autre de dégradation (érosion fluviale, remblais

instables, érosion du replat riverain par les eaux de ruissellement, etc.) sont assez conformes aux segments identifiés dans l'étude de la firme ILAP,

- La priorisation des interventions formulées par la firme ILAP ne repose sur aucune analyse de la dynamique érosive en cours, mais plus sur l'ampleur des cicatrices d'érosion et la proximité d'infrastructures au niveau du replat.
- Les segments identifiés par la firme ILAP devront être sous-segmentés de manière à préciser les interventions,
- Une caractérisation détaillée des rives reposant sur un chaînage précis est nécessaire pour circonscrire adéquatement les segments de rives exigeant des interventions et enfin de préciser les solutions techniques,
- La caractérisation des rives devra aller au-delà des talus, en tenant compte du pied de talus et de son replat,
- Les deux extrémités du segment empierré (secteur 2 / étude ILAP) présentent une problématique d'érosion elle-même engendrée par l'empierrement,
- Le muret constitué d'un empilement vertical de blocs de béton situé dans un micro parc riverain au droit de l'avenue Edger, semble être en porte à faux et mériterait une vérification géotechnique urgente.
- Plusieurs arbres matures devront faire l'objet d'une évaluation en raison de leurs impacts sur la dynamique érosive.
- Il y a absence d'une bande riveraine (10-15m) sur l'ensemble du territoire riverain.

En somme, l'étude réalisée par la firme ILAP constitue un travail de débroussaillage essentiel, mais insuffisant pour élaborer un programme détaillé d'intervention sur les rives du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les travaux de stabilisation et de renaturalisation des berges sont nécessaires

Considérant que la problématique d'érosion et de dégradation des rives de l'arrondissement de Montréal-Nord s'étend bien au-delà de la berge elle-même, puisque la pérennité des infrastructures du parc linéaire est affectée (ILAP, 2018), et que d'éventuelles interventions devront avoir lieu aussi sur le littoral, il y a lieu d'interpeller l'aire de travail ENSEMBLE RIVERAIN. Ainsi, sans s'y limiter, l'ENSEMBLE RIVERAIN comprend dans cet avis la zone littorale, la rive et le replat.

Une réflexion s'impose aussi concernant la mise en place et la protection d'une bande riveraine variant de 10 à 15 m selon la hauteur et la morphologie de la rive. Pour l'instant cette bande riveraine semble absente sur toute la longueur de la rive incluant les terrains publics et privés.

Une étude de caractérisation détaillée des rives et berges de l'arrondissement a été confié, suite à une demande de prix, à la firme TERRAFORMEX et a conduit à une estimation des travaux de classe C. Elle intègre des éléments utiles à la sélection éventuelle de solutions relevant de l'éco-ingénierie et du génie végétal. Elle permet aussi de localiser les meilleurs endroits pour positionner de futurs quais, donnant ainsi accès à la rivière des Prairies. Il est actuellement inapproprié de tenter de proposer les meilleurs sites pour l'ancrage de quais sans connaître la nature et l'emplacement des futures interventions en berge. Une caractérisation écologique a également été réalisée afin de préparer les dossiers exigés par le Gouvernement du Québec en vue des travaux sur les berges.

Fort de ces récentes études, l'Arrondissement a exploré des pistes de financement avec l'aide du consultant associé au mandat, Pierre Bertrand, afin de planifier la réalisation des travaux sur plusieurs années. Une demande a été refusée par le Gouvernement du Canada et les récentes approches avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont très positives.

En conséquence, l'Arrondissement souhaite déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue de la CMM afin de permettre la

stabilisation et la renaturalisation d'environ 1300 mètres linéaires des berges publiques de la rivière des Prairies.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La CMM a mis en oeuvre ce programme dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Celui-ci propose la création de la Trame verte et bleue, un réseau structuré de milieux naturels aménagés à des fins récréotouristiques dans une perspective intégrée et globale, grâce à la réalisation d'initiatives locales à l'échelle du Grand Montréal. Ce programme prends fin en décembre 2024 et le projet de l'arrondissement visant les travaux de stabilisation, de renaturalisation et d'amélioration des accès en rive cadrent parfaitement pour l'obtention d'un financement.

### **JUSTIFICATION**

Les travaux sont requis en raison de la dégradation avancée de l'état des berges et des investissements publics réalisés en rive. Compte tenu des ressources financières limitées de l'Arrondissement, l'obtention de soutien financier et/ou technique est fondamental afin de réaliser les travaux de stabilisation, de renaturalisation et d'amélioration des accès en rive.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant demandé à la CMM s'élève à 1,777,750\$ et au Programme des affluents maritime à 300,000\$. La contribution attendue de l'Arrondissement, si la réponse est favorable, pourrait s'élever à 561,111\$.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le dossier sera déposé en décembre 2023 et la réponse devrait être reçue en janvier 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-16

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1237606038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la modification du financement du contrat de services accordé à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour 2023.

QUE soit approuvée la modification du financement du contrat de services accordé à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour 2023.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237606038

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la modification du financement du contrat de services accordé à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le but du sommaire addenda est de modifier le financement de l'octroi du contrat de services gré à gré, pour l'année 2023, au montant de 244 240 \$ (taxes incluses) à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation du camp de jour régulier pouvant accueillir 360 enfants de 5 à 12 ans et l'intégration de 20 jeunes ayant des besoins particuliers dans le camp de jour, soit du 3 juillet et au 18 août 2023.

Cette dépense était financée à 100% par le budget de fonctionnement.

**La modification du financement est la suivante:**

150 000 \$ dans le budget de fonctionnement et 94 240 \$ dans le budget de fonctionnement.

Cette modification est nécessaire afin de diminuer l'impact sur un éventuel déficit budgétaire suite à l'annonce de l'ajustement CNESST de 1.9M\$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10049 : Octroyer un contrat de services gré à gré, au montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 360 enfants de 5 à 12 ans dont 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du 3 juillet au 18 août 2023, et ce, pour une durée d'une année (GDD 1231689001).

**DESCRIPTION**

L'organisme "Les Fourchettes de l'espoir" offrira un camp de jour régulier s'adressant à des enfants de 5 à 12 ans et ce, sur plusieurs sites répartis dans à travers l'arrondissement. Il y aura vingt (20) places réservées à des enfants nécessitant un encadrement d'un (1) animateur par enfants. Pour l'été 2023, le camp se déroulera sur sept (7) semaines, soit du 3 juillet au 18 août 2023. Un service de garde sera également offert. La tenue du camps de jour permet aux jeunes de découvrir les attraits récréotouristiques de la grande région métropolitaine et ses environs. Pour l'été 2023, le tarif d'inscription pour les camps de jour sera de 38 \$ par enfant par semaine et le service de garde de 40 \$ par enfant par semaine.



Les Fourchettes de l'espoir offre un camp de jour régulier s'adressant plus spécifiquement à des usagers provenant de familles à revenu faible et modeste. À cet effet, l'organisme a accepté de prendre en charge l'organisation du camp de jour régulier de l'arrondissement. Cela permettra aux jeunes des différents secteurs de l'arrondissement de vivre des expériences des plus enrichissantes lors de la période estivale. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux feront alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et sont encadrées de façon sécuritaire en tout temps.

En 2019, le tarif d'inscription pour les camps de jour était de 15 \$ par enfant par semaine et le service de garde de 40 \$ par enfant par semaine. Pour 2020, 2021 et 2022, le tarif d'inscription était de 20 \$ par enfant par semaine mais le tarif de service de garde est demeuré inchangé. Pour l'été 2023, le tarif d'inscription pour les camps de jour sera de 38 \$ par enfant par semaine. La différence entre le montant des tarifs perçus et les coûts d'opération sera comblée par le montant du contrat entre l'organisme et l'arrondissement de Montréal-Nord.

#### **JUSTIFICATION**

Tout en maintenant une offre de service similaire aux années antérieures à un prix tout aussi abordable, l'impartition des camps de jour de l'arrondissement permet de dégager des ressources pour mieux répondre aux besoins de la population de Montréal-Nord en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant jusqu'à concurrence de 244 240\$ pour l'année 2023, sera attribué à l'organisme Les Fourchette de l'espoir par l'arrondissement de Montréal-Nord.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement et le surplus de gestion de l'Arrondissement

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2023-11-20

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1239913005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

QUE soit modifié le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239913005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le financement de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152.

**CONTENU**

CONTEXTE



**Contenu**

Le but du sommaire addenda est de modifier le financement de l'octroi de contrat de la location de niveleuses avec opérateurs pour la période de novembre et décembre 2023.

L'arrondissement avait octroyé un montant de 1 845 363,25 taxes incluses pour deux saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025.

La dépense prévue au montant de 228 741,25\$ taxes incluses, pour la période du 15 novembre au 31 décembre 2023 , était financée et répartie de la manière suivante:

**Pour la période de novembre à décembre ; 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement**

Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc								
Chargement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	20	3	1	240	225	54 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes )	
Auto niveleuse	5	18	3	1	272,5	225	61 312,50 \$	
						512,5	225	115 312,50 \$
						TPS		5 765,63 \$
						TVQ		11 502,42 \$
						Taxes incluses		132 580,55 \$
						Net		121 063,71 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 4 budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	333,27	29 327,76 \$
Déblaiement lot 4 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes )	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	333,27	25 828,43 \$	
						<b>165,5</b>		<b>55 156,19 \$</b>
							TPS	2 757,81 \$
							TVQ	5 501,83 \$
							Taxes incluses	63 415,82 \$
							Net	57 907,10 \$

4042077 Canada inc (de Sousa)								
Chargement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	6	1	1	24	445	10 680,00 \$
Déblaiement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes )	
Auto niveleuse	5	7,5	1	1	40	445	17 800,00 \$	
						<b>64</b>	<b>445</b>	<b>28 480,00 \$</b>
							TPS	1 424,00 \$
							TVQ	2 840,88 \$
							Taxes incluses	32 744,88 \$
							Net	29 900,44 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	352	108 085,42 \$	98 696,40 \$
Déneigement	390	120 655,83 \$	110 174,85 \$
	742	228 741,25 \$	208 871,25 \$

Le montant net de 208 871,25\$ était financé par le budget de fonctionnement , soit 87 807,54\$ , et le solde , soit 121 063,71\$ par la réserve neige.

La modification du financement est la suivante , soit financé par la réserve neige un montant qui était financé par le budget de fonctionnement;

Pour la période de novembre à décembre ; 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement

**Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc**

Chargement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	20	3	1	240	225	54 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	18	3	1	272,5	225	61 312,50 \$	
						<b>512,5</b>	<b>225</b>	<b>115 312,50 \$</b>
						TPS		5 765,63 \$
						TVQ		11 502,42 \$
						Taxes incluses		132 580,55 \$
						Net		121 063,71 \$

**Pavages Chartrand inc**

Chargement lot 4 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	333,27	29 327,76 \$
Déblaiement lot 4 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	333,27	25 828,43 \$	
						<b>165,5</b>		<b>55 156,19 \$</b>
						TPS		2 757,81 \$
						TVQ		5 501,83 \$
						Taxes incluses		63 415,82 \$
						Net		57 907,10 \$

**4042077 Canada inc (de Sousa)**

Chargement lot 5 Budget de fonctionnement 2416.0010000.302418.03121.55205.014743.0000.000000.017063.00000.00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	6	1	1	24	445	10 680,00 \$
Déblaiement lot 5 réserve neige 2416.0012000.302436.03121.55205.014743.0000.000000.017070.00000.00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	7,5	1	1	40	445	17 800,00 \$	
						<b>64</b>	<b>445</b>	<b>28 480,00 \$</b>
						TPS		1 424,00 \$
						TVQ		2 840,88 \$
						Taxes incluses		32 744,88 \$
						Net		29 900,44 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	352	108 085,42 \$	98 696,40 \$
Déneigement	390	120 655,83 \$	110 174,85 \$
	742	228 741,25 \$	208 871,25 \$

Le montant net de 208 871,25\$ est financé par le budget de fonctionnement , soit 11 212,67\$ , et le solde , soit 197 658,58\$ par la réserve neige.

Cette modification est nécessaire afin de diminuer l'impact sur un éventuel déficit budgétaire suite à l'annonce de l'ajustement CNESST de 1,9M\$ au surplus de gestion.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY  
secrétaire d'unité administrative

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239913005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Entreprise AMG inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 1, 2 et 3 au montant de 356 997,38 \$ , taxes incluses, pour chacun des lots, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 4, au montant de 528 784,51 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et à 404077 Canada (De Sousa)., plus bas soumissionnaire conforme du lot 5, au montant de 245 586, 60\$ \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 845363,25 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2023-2024. Appel d'offres 23-20152 / 5 soumissions.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des activités de déneigement, il y avait lieu de procéder à un appel d'offres public regroupé, numéro 23-20152, avec différents arrondissements de Montréal. La Direction de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres, ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres, afin de s'assurer que les documents présentés au marché, lui permettent d'obtenir des propositions répondant à des besoins, et ce, à prix compétitif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****RÉSOLUTION CA-20-10296**

Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022.

Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions

**RÉSOLUTOIN CA 22-10257**

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 20-18426 vise à octroyer la fourniture des niveleuses avec opérateurs. Chaque soumissionnaire pouvait soumissionner sur un (1) ou plusieurs lots et dans divers arrondissements. Le plus bas soumissionnaire pour les lots 1,2 et 3 est AMG inc., le plus bas soumissionnaire pour le lot 4 est Pavages Chartrand inc. et le plus bas



soumissionnaire pour le lot 5 est 404077 Canada (De Sousa). Le montant de l'estimation avant taxe est de 1 605012,60 \$, soit 1 845363,25 \$ taxes incluses.

### JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public au mois de septembre, pour la location d'équipements avec opérateurs servant aux opérations de déneigement, pour divers arrondissements. L'appel d'offres a été établi pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'un an.

		Numéro de l'appel d'offre: 23-20152						
		<b>Titre : Location de niveleuses et de tracteurs-chargeurs avec ou sans opérateur pour les opérations de déneigement</b>						
			<i>Heures</i>	<i>PU</i>	<i>Total avant taxes</i>	<i>TPS 5%</i>	<i>TVQ 9,975%</i>	<i>Total avec taxes</i>
	lot1	AMG Inc -	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot2	AMG Inc-	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot3	AMG Inc-lot3	1380	225,00 \$	310 500,00 \$	15 525,00 \$	30 972,38 \$	356 997,38 \$
	lot4	Pavage Chartrand	1380	333,27 \$	459 912,60 \$	22 995,63 \$	45 876,28 \$	528 784,51 \$
	lot5	404077 Canada (De Sousa)	480	445,00 \$	213 600,00 \$	10 680,00 \$	21 306,60 \$	245 586,60 \$

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 1 845 363,25\$ taxes incluses s'échelonne sur deux saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025, elle sera financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige, et se détaille comme suit :

<b>Chargement lots 1,2,3 et 4</b>						
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	5	4	22	4	2	3520

<b>Déblaiement lots 1,2,3,4 et 5</b>					
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	16	15,5	5	2	2480
<b>Total pour deux saisons</b>					<b>6000</b>

**Entreprise AMG 9265-9184 Qc Inc**

Chargement lots 1,2 et 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	20	3	2	2400	225	540 000,00 \$
Déblaiement lots 1,2 et 3								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes )	
Auto niveleuse	16	18	3	2	1740	225	391 500,00 \$	
						<b>4140</b>	<b>225</b>	<b>931 500,00 \$</b>
						TPS		46 575,00 \$
						TVQ		92 917,13 \$
						Taxes incluses		1 070 992,13 \$
						Net		977 958,56 \$

**Pavages Chartrand inc**

Chargement lot 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	333,27	293 277,60 \$
Déblaiement lot 4								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes )	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	333,27	166 635,00 \$	
						<b>1380</b>		<b>459 912,60 \$</b>
						TPS		22 995,63 \$
						TVQ		45 876,28 \$
						Taxes incluses		528 784,51 \$
						Net		482 850,74 \$

4042077 Canada inc (DE Sousa)								
Chargement lot 5								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	6	1	2	240	445	106 800,00 \$
Déblaiement lot 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	7,5	1	2	240	445	106 800,00 \$	
					<b>480</b>	<b>445</b>	<b>213 600,00 \$</b>	
							TPS	10 680,00 \$
							TVQ	21 306,60 \$
							Taxes incluses	245 586,60 \$
							Net	224 253,30 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	3520	1 080 854,22 \$	986 963,97 \$
Déneigement	2480	764 509,02 \$	698 098,63 \$
	<b>6000</b>	<b>1 845 363,25 \$</b>	<b>1 685 062,60 \$</b>

## MONTREAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bonne marche des opérations de déneigement.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales. L'article 573 et les suivants de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats par voie de soumission publique ont été respectés. La vérification en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics a été

effectuée, les adjudicataires concernés dans le présent dossier ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).  
À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY  
secrétaire d'unité administrative

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-05

Nasser AWAD SHKEMY  
chef(fe) de division - voirie et aqueduc en arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-10-13

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-10-13





**Dossier # : 1239913006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

QUE soit modifié le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239913006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19980.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le but du sommaire addenda est de modifier le financement de l'octroi de contrat de la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la période de novembre et décembre 2023.  
 L'arrondissement avait octroyé un montant de 415 611,63 taxes incluses pour la saison estivale 2023-2024.

Cette dépense pour la saison hivernale 2023-2024, était financée et répartie de la manière suivante:

**Du 15 novembre au 31 décembre 2023**

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2023 est de 1 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 103 902,91\$(taxes incluses) financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige:

**Répartition (chaussées - trottoirs):**

Par le budget de fonctionnement: estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ ( taxes incluses).

Par la réserve neige: estimé pour les trottoirs, soit 200 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 20 780,58 \$ ( taxes incluses).

**La modification du financement est la suivante;**

**Financement par la réserve neige** ,l'estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ ( taxes incluses).

Cette modification est nécessaire afin de diminuer l'impact sur un éventuel déficit budgétaire suite à l'annonce de l'ajustement CNESST de 1,9M\$ au surplus de gestion.

**VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karen MURPHY  
secrétaire d'unité administrative



**IDENTIFICATION** Dossier # :1239913006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense au montant maximal de 415 611,63 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2023-2024. Appel d'offres public 23-19980 - Entente-cadre à venir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La commande et la livraison du sel en vue du déglacage des chaussées et des trottoirs font partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le sel de déglacage des chaussées et des trottoirs est nécessaire pour d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 22-0493 (25 août 2022).- Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée pour la fourniture et livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes: 24 307 113,79 \$, taxes incluses (ententes: 20 255 928,16 \$ + variation des quantités 4 051 185,63 \$) - Appel d'offres public 22-19388 (3 soumissionnaires)

CG21 0599 - 22 septembre 2021 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de sept (7) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière- Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 \$, taxes incluses (ententes: 14 407 582,79 \$ + variation des quantités 2 881 516,56 \$) - Appel d'offres public 21-18861 (3 soum.)

CG20 0385 - 27 août 2020 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. - Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 \$, taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 \$ + variation des quantités 3 281 641,60 \$) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soum.)

CG19 0430 - 19 septembre 2019 - Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et

Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

## DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la dépense auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., ci-après désignée le plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19980, préparés par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Vu l'extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre 2021 par la résolution CG21 0599.

L'entente-cadre numéro # ??? est valide du 1er octobre 2023 au 30 avril 2024, pour une durée approximative de 6 (six) mois.

## JUSTIFICATION

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs pour la période hivernale 2023-2024.

Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense pour la saison hivernale 2023-2024, d'un montant de 415 611,63\$, taxes incluses, sera financée et répartie de la manière suivante:

### **Du 15 novembre au 31 décembre 2023**

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2023 est de 1 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ ta tonne métrique pour un total de 103 902,91\$(taxes incluses) financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige:

### **Répartition (chaussées - trottoirs):**

Par le budget de fonctionnement: estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 83 122,33 \$ ( taxes incluses).

Par la réserve neige: estimé pour les trottoirs, soit 200 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 20 780,58 \$ ( taxes incluses).

### **Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024:**

Estimé de la consommation en sel régulier est de 3 000 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 311 708,72 \$ ( taxes incluses).

### **Répartition (chaussées - trottoirs):**

Par le budget de fonctionnement - estimé pour les chaussées, soit 1 700 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 176 634,94 \$ ( taxes incluses).

Par la réserve neige - estimé pour les chaussées, soit 700 tonnes métriques au coût de

90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 72 732,04 \$ ( taxes incluses).

Par le budget de fonctionnement -estimé pour les trottoirs, soit 350 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 36 366,02\$ (taxes incluses).

Par la réserve neige -estimé pour les trottoirs, soit 250 tonnes métriques au coût de 90,37 \$ la tonne métrique pour un total de 25 975,73\$ (taxes incluses).

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le sel de déglçage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture de stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

Une gestion rigoureuse des sels de Voirie est essentielle pour assurer la sécurité des déplacements, tout en limitant les effets sur l'environnement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karen MURPHY  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-10-13

Nasser AWAD SHKEMY  
chef(fe) de division - voirie et aqueduc en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-10-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-10-16



**Dossier # : 1237177007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

QUE soit autorisé le dépôt de deux demandes de subvention au Programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024 auprès du ministère des transports et de la mobilité durable;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237177007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Montréal-Nord s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif en ce qui a trait à la qualité de vie de ses citoyens. Entre autres, l'arrondissement promeut les saines habitudes de vie à travers le déploiement du réseau de transport actif (amélioration des conditions des piétons, pistes cyclables, voies réservées, etc.) et à l'amélioration de la sécurité des déplacements au sein même de son territoire (abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les rues locales, déploiement de mesure d'apaisement de la circulation). De fait, l'arrondissement adhère au plan d'action Vision Zéro et s'engage de manière forte en faveur de la sécurité routière et vise le zéro mort et blessé grave sur ses routes d'ici 2040.

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a mis en place un programme d'aide financière (Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière) afin de soutenir ce type d'initiative.

Le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route.

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles en situation de vulnérabilité, comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- accroître la mobilité ou l'autonomie des victimes de la route en soutenant financièrement les projets mis de l'avant par des organismes qui leur viennent en aide;
- encourager la sensibilisation, la concertation et la participation des intervenants

- concernés par les enjeux de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- soutenir la recherche et l'expérimentation afin de développer les connaissances et les techniques de pointe en matière de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, qu'elles privilégient les modes d'intervention ayant déjà démontré leur efficacité ou qu'elles soient innovatrices;
- améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident.

Les modalités de ce programme sont en vigueur depuis le 16 août 2022 et jusqu'au 31 mars 2025. Il s'agit de l'appel à projets pour l'année financière 2023-2024, sur lesquels les organismes admissibles peuvent déposer un projet avant le 15 janvier 2024.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

## DESCRIPTION

Les projets proposés doivent répondre aux objectifs liés à la sécurité routière et être associés aux domaines suivants :

- Sensibilisation, éducation et formation : les projets doivent cibler des clientèles et porter des messages qui visent à modifier les comportements des usagers du réseau routier;
- prévention : ces projets doivent mettre en œuvre des actions qui permettent la diminution des risques d'accident pour des clientèles ciblées. De plus, il doit être démontré que le problème revêt une importance à l'échelle locale, que ce soit en raison de sa fréquence ou de ses conséquences sur la sécurité des usagers du réseau routier;
- recherche et expérimentation : ces projets de recherche et d'étude comparative doivent viser l'acquisition de connaissances relatives à une problématique précise présentant un enjeu de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route;
- **aménagement d'infrastructures** : ces projets doivent viser des infrastructures empruntées par les usagers du réseau routier ainsi que la diminution des risques d'accident pour ces usagers;
- **acquisition ou location d'équipements** : ces projets doivent démontrer le potentiel d'amélioration de la sécurité des usagers du réseau routier, et les dépenses pour la signalisation sont admissibles uniquement si la signalisation est prévue au Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie acquisition d'équipements :

- acquisition de 4 (quatre) afficheurs pédagogiques 30 km/h, mobile.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie aménagement d'infrastructures :

- construction de 150 dos d'âne sur l'ensemble du territoire sur une période de 2 (deux) ans.

Les projets doivent débuter dans un délai de 12 (douze) mois suivant la date figurant sur la lettre d'annonce transmise par le ministre et se terminer au plus tard 2 (deux) ans suivant cette même date.

## JUSTIFICATION

Face à l'augmentation des demandes citoyenne pour apaiser la circulation dans les rues locales, il est proposé de poursuivre le déploiement des mesures visant à réduire les vitesses pratiquées afin de sécuriser les déplacements de tous les usagers.

Pour les projets visant un aménagement d'infrastructures, il est proposé de construire une centaine de dos d'âne supplémentaire pour les deux prochaines années. Ces projets répondent à la fois aux objectifs spécifiques du programme de sécuriser les déplacements des clientèles en situation de vulnérabilités du ministère et permettent de poursuivre la mise en oeuvre du plan de déplacement scolaire de Montréal-Nord qui vise à sécuriser les déplacements aux abords des écoles de son territoire.

Pour les projets d'acquisition, les afficheurs pédagogiques contribueront à sensibiliser les automobilistes à la vitesse pratiquée et ainsi à apaiser la circulation sur les rues de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière demandée représente 80 % des dépenses admissibles pour un maximum de 350 000\$ par demande déposée.

### **MONTRÉAL 2030**

Ces projets permettront de contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action vision zéro.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements sur le territoire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En contrepartie de l'aide financière, le ministère veut être invité « à toutes les activités de communication et de relation publique organisées en lien avec le projet » et que nous nous engageons à « faire connaître la contribution financière du ministère, notamment en apposant la signature gouvernementale sur tous les outils de communication conformément aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec».

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2024 : dépôt de la demande de subvention.

Printemps 2024 : acquisition du matériel.

Été 2024 : déploiement sur le territoire.

Automne 2024 : appel d'offre pour construction

Printemps 2025 : construction des dos d'âne.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section, mobilité

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2023-10-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1239738016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 1250 \$ aux 4 clubs de l'âge d'or suivants: 250\$ au Club d'âge d'or Ste-Colette, 250\$ au Club d'âge d'or Le Soleil, 250\$ au Club d'âge d'or Parc Ottawa et 500\$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord.

QUE soit accordée une contribution financière de 220 \$ au Club d'âge d'or Ste-Colette";  
QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or le Soleil;

QUE soit accordé une contribution financière de 250\$ au Club d'âge d'or Parc Ottawa;

QUE soit accordé une contribution financière de 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal--Nord

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239738016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 1250 \$ aux 4 clubs de l'âge d'or suivants: 250\$ au Club d'âge d'or Ste-Colette, 250\$ au Club d'âge d'or Le Soleil, 250\$ au Club d'âge d'or Parc Ottawa et 500\$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que des subventions peuvent être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils sont reconnus partenaires de mission.

Ce type de subvention est accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

- § les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;
- § les clubs de l'âge d'or;
- § les groupes de scouts.

Un club de l'âge d'or qui obtient une subvention en vertu de la politique ne peut faire une demande en vertu du programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mode de financement :

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

En effet, il faut noter que les contributions financières aux clubs de l'âge d'or du territoire pour cette année 2023 sont octroyées en vertu de l'ancienne Politique de reconnaissance. La résolution CA22 10 344du conseil d'arrondissement permet de reconnaître les organismes actuels jusqu'en décembre 2023. Ainsi, à compter de janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Politique de reconnaissance, l'octroi de toutes nouvelles contributions financières se fera selon les nouvelles dispositions et en conformité avec la nouvelle Politique de reconnaissance adopté le 04 septembre 2023. À partir de 2024, les subventions accordées aux clubs d'âge d'or seront donc attribuées dans le cadre du Programme des projets spéciaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 10259 (22 octobre 2022) Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

CA21 10 242 ( 21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 4 850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2021. CA20 10 269 (5 octobre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 100 \$ aux 14 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2020.

CA19 10 389 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA19 10 265 (3 Juin 2019) Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA18 10 531 (19 décembre 2018) Accorder une contribution financière additionnelle de 100 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa dans le cadre des subventions annuelles aux organismes de loisirs pour l'année 2018.

CA18 10 531 (02 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 4850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2018.

CA17 10 375 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

CA16 10 302 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2016.

CA15 10 352 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

CA14 10 350 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7550 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 299 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 8 100 \$ aux 19 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA12 10 286 (11 septembre 2012): Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 8 100 \$ aux clubs de l'Âge d'or pour l'année 2012.

## **DESCRIPTION**

Les clubs de l'Âge d'or recevant une subvention contribuent à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes offrent des programmes d'activités récréatives structurés, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des voyages culturels, colloques, jeux de société, etc.

## **JUSTIFICATION**

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 4 décembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

**ENDOSSÉ PAR**

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2023-12-04

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1239913007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 130 949,05, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme

QUE soit autorisée une dépense de 130 949,05\$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre pré mélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239913007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 130 949,05, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada Inc., pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La dépense reliée à la fourniture et la livraison de pierre concassée et de pierre pré mélangée fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie. L'achat de pierre concassée et de pierre pré mélangée est utilisé pour différents travaux d'excavation pour réparations des bris d'aqueduc, réparation d'égout, réparation de puisard, raccordement d'aqueduc et d'égout.

Lors d'excavation, suite à un bris d'aqueduc, le matériel d'excavation qui contient de l'argile est saturé d'eau et doit être remplacé par de la pierre. Cette pierre sera aussi utilisée comme fondation pour les travaux d'asphaltage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2022, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 68 924,63 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada Inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requise par la Direction des travaux publics pour la période du 24 avril 2022 au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.  
 Résolution : CA 21 10 349.

En 2021, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada Inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangé requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

**DESCRIPTION**

Le fournisseur (Lafarge Canada Inc.) devra fournir et livrer sur demande, la pierre concassée et la pierre prémélangée, conformément à l'entente-cadre numéro #1594243, et le tout suivant les spécifications du cahier de charges préparés par la Ville de Montréal. Appel



d'offre public 19574 et résolution ~~CM-20-0387 en date du 20 avril 2020~~. Cette entente est en vigueur jusqu'en avril 2025.

## JUSTIFICATION

Vous trouverez un tableau explicatif dans la pièce jointe pour l'année budgétaire 2024. La conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et le transport sur demande, de pierre concassée de différentes grosseurs, pour une période de trois (3) ans, suite de l'appel d'offres publique préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 130 949,05 \$ taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement.

Les coûts avec redevances du présent dossier décisionnel sont calculés sur la base des prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 révisée dans l'entente-cadre **1594243**, et ils seront ajustés conformément à la nouvelle redevance en vigueur en 2024. Un bon de commande avec achat sur montant sera requis.

Les frais de transports offerts par Lafarge sont connus, au montant de 9,60\$ la tonne métrique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les dépenses au montant de **130 949,05\$** taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement et se répartit comme suit :

Réparation des fuites d'eau : Pierre VM-2 - gros granulats : 4 000 tonnes métriques à 10,44\$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = **41 760,00\$** avant taxes.

Pierre VM-4 – pierre concassée nette ¾ de pouce ; 150 tonnes métriques à 14,89\$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = **2 233,50\$** avant taxes.

Entretien des puisards et regards : Pierre VM-2 – gros granulats : 1 500 tonnes métriques à 10,44\$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = **15 660,00\$** avant taxes.

Voici le tableau de comparatif des dépenses taxes incluses pour les saisons hivernales 2023 et 2024 :

Tableau comparatif pour la pierre concassée et prémélangée - Saison 2023 et 2024					
Dépenses annuelles (\$)					
Activité	Description du produit	Janvier - Avril 2023		Janvier - Avril 2024	
		Quantité en tonne métrique	Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison	Quantité en tonne métrique	Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison
Réparation des fuites d'eau	Pierre VM-02 - gros granulats	4000	18,14	4000	20,04
Réparation des fuites d'eau	Pierre VM-04 - pierre concassée nette 3/4 de pouce	150	21,89	150	24,49
Entretien des puisards et regards	Pierre VM-02 - gros granulats	1500	18,14	1500	20,04
<b>Total</b>		<b>5650</b>		<b>5650</b>	
<b>Dépenses taxes</b>					

incluses		118 485,76 \$	130 949,05 \$
----------	--	---------------	---------------

Nous observons une hausse de 12 463,29\$ par rapport à la saison précédente.

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier pourrait contribuer à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030, mais n'y contribue pas dans sa forme actuelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un dossier décisionnel sera créé pour chaque année budgétaire subséquente de la durée de l'entente-cadre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Karine HUARD, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karen MURPHY

**ENDOSSÉ PAR**

Nasser AWAD SHKEMY

Le : 2023-11-12

secrétaire d'unité administrative

chef(fe) de division - voirie et aqueduc en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-11-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Approuvé le :** 2023-11-14



**Dossier # : 1237606036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 octobre 2023.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237606036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 320 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2023.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2023-11-14

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1237606037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2023.

**Signé par** Le

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237606037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 321 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2023.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 octobre 2023 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2023-11-14

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10111 Adopter le Règlement RGCA24 -10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024)

**DESCRIPTION**

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 3 %. Toutefois, il y a le retour à la normale de certains tarifs gratuits pendant la pandémie notamment la délivrance d'un permis d'occupation périodique du domaine public et l'étude de la demande dans le cas d'un projet de terrasse extérieure commerciale. Il est également noté un rattrapage avec la tarification de certains arrondissements limitrophes pour certaines demandes relevant de l'urbanisme.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2024 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 6 novembre 2022;

Adoption du règlement : séance du 4 décembre 2023;

Entrée en vigueur du règlement : 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agente de recherche - Expertise greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-15

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1232874003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation)

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0.1348\$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'équilibrer le budget 2024 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2024. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 10347 Adopter le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**DESCRIPTION**

L'arrondissement adopte un Règlement qui représente 0,1348\$ du 100 \$ d'évaluation.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 11 515 900\$ ont été estimés pour le budget 2024 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1348\$ par 100 \$ d'évaluation

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 6 novembre 2023;  
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Adoption du règlement : séance du 4 décembre 2023;  
Avis de promulgation : décembre 2023;  
Entrée en vigueur : 1er janvier 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1232874006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier l'avis de motion, présenter et déposer le projet le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ au lieu 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts .

QUE soit donné l'avis de motion, présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0004 amendé autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1232874006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier l'avis de motion, présenter et déposer le projet le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ au lieu 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu la confirmation d'un montant d'une subvention du Ministère de la Sécurité publique de 150 000\$ dans le cadre du programme soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais.

Ce montant sera affecté au projet du parc Pilon et permettra d'augmenter la capacité d'emprunt de 150 000\$.

Le montant à financer par emprunt établit à 1 509 000\$ sera bonifié à 1 659 000\$

Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616		
Sous-projet no 24-34616-200	Parc Henri-Bourassa - aménagement	400 000\$
Sous-projet no 24-34616-300	Parc Pilon - aménagement phase I	1 159 000\$
Sous-projet no 24-34616-500	Mobilier urbain	100 000\$
<b>TOTAL</b>		<b>1 659 000\$</b>

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 509 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

**CONTENU****CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2024, un montant de 2 819 000\$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 1 509 000\$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 1 310 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 509 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10349 Adopter le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 509 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2024. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 509 000\$.  
Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616		
Sous-projet no 24-34616-200	Parc Henri-Bourassa - aménagement	400 000\$
Sous-projet no 24-34616-300	Parc Pilon - aménagement phase I	1 009 000\$
Sous-projet no 24-34616-500	Mobilier urbain	100 000\$
TOTAL		<b>1 509 000\$</b>

## MONTREAL 2030

s/o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 6 novembre 2023;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 4 décembre 2023;  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2024;  
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-12

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1232874009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme;  
ET QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0011-1 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874009

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011-1 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de fixer une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme .

**CONTENU****CONTEXTE**

La Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001) établit les règles et les modalités de fixation de la rémunération des élus municipaux. L'article 2 de cette même Loi prévoit, de plus, que le règlement peut rétroagir au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur.

Par ailleurs, l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), donne compétence aux conseils des arrondissements pour fixer la rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses des conseillers d'arrondissement.

Ce dossier vise donc à permettre au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme d'obtenir un jeton de présence lorsqu'il préside une ou plusieurs séances.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 19 10435 Adopter le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

**DESCRIPTION**

La modification apportée au règlement RGCA19-10-0011-1 dans ce dossier vise à verser une rémunération au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme par séance à laquelle il préside.

Le projet de règlement soumis vise à également à mettre à jour la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement et celle du président du comité consultatif d'urbanisme. Ainsi, avec l'indexation 2023, la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement est établie à 50 432 \$ et celle du président du comité consultatif d'urbanisme est établie à 6 482 \$.

Le règlement qui sera adopté a une portée rétroactive et prend effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## JUSTIFICATION

Il est justifié que lorsque le président suppléant préside, en l'absence du président du comité consultatif d'urbanisme qu'il obtienne une rémunération par séance. Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme présidée par le président suppléant devra indiquer sa présence.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération versée au président suppléant du comité consultatif d'urbanisme est fixée à 180 \$ par séance à laquelle il préside. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public préalable à l'adoption du règlement (a. 9 LTÉM)  
Avis public de promulgation du règlement

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement - prévus à la séance du conseil du 6 novembre 2023  
Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement  
Adoption du règlement - prévue à la séance du conseil prévue le 4 décembre 2023  
Prise d'effet du règlement : 1<sup>er</sup> janvier 2023

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 20 octobre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-10-20

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1239069013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

QUE soit adopté le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239069013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1239069013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

**CONTENU****CONTEXTE**

Une requête pour la constitution d'une société de développement commercial (SDC) sous la dénomination «SDC Montréal-nord» a été déposée au secrétaire d'arrondissement le 4 mai 2023.

Conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) du 9 mai 2023, et le secrétaire d'arrondissement a expédié, le 12 mai 2023, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

L'avis obligatoire a été expédié aux contribuables tenant un établissement dans le district visé les informant de l'ouverture d'un registre le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À la fermeture du registre tenu le 30 mai 2023, de 9 h à 19 h, huit (8) contribuables sont venus signer le registre d'opposition à la création de la SDC Montréal-Nord alors que le minimum requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était fixé à vingt-neuf (29) signatures. La requête pour la création de la SDC Montréal-Nord a donc été réputée approuvée par les commerçants.

Le certificat du secrétaire d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

Sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement a pu adopter une résolution pour autoriser la constitution de la Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord) le 27 juin 2023. La SDC Montréal-Nord a ensuite tenu sa première assemblée générale de constitution le 20 septembre 2023.

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte"), telle que la SDC

Montréal-Nord, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Lors de l'assemblée générale de la SDC Montréal-Nord qui s'est tenue le 20 septembre 2023, le budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 a été adopté par ses membres. Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2024, afin que le Service des finances de la Ville de Montréal puisse procéder à la perception de ces cotisations et remettre la somme totale perçue à la SDC Montréal-Nord.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 302 – 1239069011 – 2 octobre 2023: Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 291 – 1239069012 – 2 octobre 2023: Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 5 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 9 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143– 1239069003 – 1<sup>er</sup> mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise l'avis de motion, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » pour la même période. À ce sujet, un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été voté par la SDC Montréal-Nord le 20 septembre 2023 lors de son assemblée de budget. Ce budget de fonctionnement 2024 de la SDC Montréal-Nord prévoit des cotisations obligatoires des membres estimées à un montant de 121 309,50 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Pour obtenir ce montant de cotisations, la SDC Montréal-Nord demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 5000 \$ et un minimum de 500 \$, comme prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial.

Le budget de fonctionnement 2024 de la SDC Montréal-Nord, d'un montant total de 286 233,38 \$, prévoit également plusieurs subventions dont une subvention de fonctionnement attendue de l'Arrondissement et une autre provenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024.

La subvention de l'arrondissement de Montréal-Nord, sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de contribution financière de la SDC Montréal-Nord, le cas échéant. Et la subvention du Service du développement économique de la Ville de Montréal sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de la SDC Montréal-Nord dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires* pour les années 2022 à 2024, le cas échéant.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour l'année 2024, permet à cette organisation de s'assurer d'un financement annuel récurrent pour la réalisation de ces actions grâce au prélèvement de cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Par conséquent, comparativement à une simple association de commerçants, la SDC bénéficie de plus de ressources pour la mise en œuvre de ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial du district où opèrent ses membres.

Ces initiatives permettent ainsi le maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate ainsi que la mise en valeur de quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents car la vitalité des artères commerciales influence significativement la qualité de vie des citoyens.

De plus l'adoption du présent règlement fait partie des étapes de création de la SDC Montréal-Nord et la mise en place de cette nouvelle organisation s'inscrit dans le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2024.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le financement d'une société de développement commercial (SDC) par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation.

Il est nécessaire pour une société de développement commercial (SDC) de disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir ces actions de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

Pour cela il est nécessaire de faire adopter le plus rapidement possible, le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation » pour la même période.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres des SDC, en mars et en juin.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 4 décembre 2023 (CA) : Adoption du projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

- 4 décembre 2023 (CA) : Octroi d'une contribution financière d'une somme de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale.

- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Entrée en vigueur du règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

- Janvier 2024 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE  
Commissaire au développement économique

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-17

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1238311001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public afin de permettre l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton, d'un maximum de 10,1 m<sup>2</sup>, localisés à un minimum de 2,74 mètre du trottoir sur une partie du lot 1 174 535 du cadastre du Québec (sur l'avenue du Parc-Georges).

QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238311001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa Est et 11055, avenue du Parc-Georges, afin de permettre l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton. Ce bâtiment comporte 141 logements.

Afin de régler le problème de gestion des matières résiduelles (GMS), le propriétaire a proposé d'installer trois bacs semi-enterrés pour le recyclage, les déchets et le compost. Le certificat d'autorisation 3001611413-23 a été délivré pour permettre l'installation de ces trois bacs en marge avant.

Toutefois, il a été constaté que la largeur de l'emprise de la voie publique fait en sorte que la distance est trop importante entre la chaussée et les bacs que puisse s'effectuer une collecte mécanisée des matières résiduelles.

Une demande d'occupation permanente du domaine public a donc été déposée afin que les bacs semi-enterrés puissent être installés suffisamment proche de la chaussée pour permettre la collecte mécanisée des matières résiduelles.

L'empiètement sur le domaine public peut être autorisé en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Comme suite à décision, l'occupation permanente du domaine public par un empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés et d'une dalle de béton, d'un maximum de 10,1 m<sup>2</sup>, localisés à un minimum de 2,74 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 174 535 du cadastre du Québec (sur l'avenue du Parc-Georges) sera autorisée.

## JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le 3500, boulevard Henri-Bourassa Est et 11055, avenue du Parc-Georges, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur le lot 1 174 535 du cadastre du Québec;  
Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par M. Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre pour la firme Roger Simard, daté du 19 septembre 2023.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais annuels seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 17 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

## MONTREAL 2030

S.O.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sergio CAMPOS  
Conseiller en Aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2023-11-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1238311002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement d'une enseigne au 10660, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement d'une enseigne, conformément au document déposé, soit le document de présentation préparé par Mathieu Giroux, chargé de projet pour Xénon Enseignes & Éclairage inc., daté du 12 octobre 2023.

QUE cette autorisation soit accordée à la condition suivante :

- QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans approuvés, à défaut de quoi l'autorité compétente pourrait exiger le démantèlement de l'enseigne.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 203 456 du cadastre du Québec soit le 10660, boulevard Pie-IX.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1238311002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement d'une enseigne au 10660, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 27 septembre 2023 pour permettre le remplacement d'une enseigne au 10660, boulevard Pie-IX. Le milieu environnant comporte des bâtiments à usage commercial. Il présente des caractéristiques hétérogènes, tant au niveau de l'architecture que de l'affichage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet vise à remplacer l'enseigne à plat, car il s'agit d'un nouveau restaurant. L'enseigne proposée sera de même dimension que la précédente, mais au relief encastré de type « push through ». Le lettrage et le logo seront éclairés par l'arrière avec un éclair de type « diodes électroluminescentes » (DEL).

Le projet répond à l'ensemble des critères du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10660, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre le remplacement d'une enseigne;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 7 novembre 2023, ont recommandé favorablement la présente demande à la condition suivante :

QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans approuvés, à défaut de quoi

l'autorité compétente pourrait exiger le démantèlement de l'enseigne.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**MONTRÉAL 2030**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-13

Sergio CAMPOS  
Conseiller en Aménagement

David ROSS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1232874007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874007

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour l'année 2024, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 8 136 000\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2032 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie du montant, soit 2 705 000\$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 5 431 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Un montant de 289 000\$ provenant du report de l'année 2022 du programme triennal des dépenses en immobilisations sans aucun règlement d'emprunt d'attaché, sera appliqué sur les rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement. Ce montant sera financé par règlement d'emprunt.

Ce montant, soit 2 994 000\$, sera financé par règlement d'emprunt.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 994 000\$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10307 Adopter le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 994 000\$, soit un montant de 2 705 000\$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2024, ainsi qu'un montant reporté sans emprunt provenant de projets terminés et financés comptant, soit 289 000 \$. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de



l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.  
Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 994 000\$

## JUSTIFICATION

s/o

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2024 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 et s'établissent comme suit :

No de sous-projets	Nom du projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 24-66016-100	Édifices publics - protection Équipements - maintien des services Aréna Rolland - réfection de la toiture - phase I Bibliothèque Coeur Nomade - stationnement Bibliothèque Yves Ryan - réfection de plancher Mairie - salle des archives Parc St-Laurent - rénovation du pavillon	
Sous-projet no 24-66016-150		50 000\$
Sous-projet no 24-66016-200		50 000\$
Sous-projet no 24-66016-300		1 250 000\$
Sous-projet no 24-66016-320		245 000\$
Sous-projet no 24-66016-400		310 000\$
Sous-projet no 24-66016-600		100 000\$
		700 000\$
<b>TOTAL</b>		<b>2 705 000\$</b>

Le montant reporté au budget de l'année 2023 du présent Programme triennal d'immobilisations se répartie comme suit :

No de sous-projets	Nom du projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 24-66016-200	Aréna Rolland - réfection de la toiture - phase I	289 000\$
<b>TOTAL</b>		<b>289 000\$</b>

## MONTREAL 2030

s/o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 6 novembre 2023;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 4 décembre 2023;  
Ouverture de registre : janvier 2024;  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2024;  
Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-12

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1238303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-09-25 08:42

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1238303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement relativement au processus de demande d'approbation référendaire;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

**Signé par****Le**

**Signataire :**

---

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le premier projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté.

Un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation publique a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal. La consultation a eu lieu le 20 septembre 2023.

Suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique, il y a lieu de déposer le procès-verbal et d'adopter le second projet de résolution.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
conseiller(-ere) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire du bâtiment situé au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-060 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
conseiller(-ere) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

La demande s'inscrit dans le cadre du réaménagement du sous-sol qui est actuellement utilisé à des fins de stationnement. Le projet consiste à aménager deux nouveaux logements au sous-sol et à réaménager la marge avant secondaire.

Le bâtiment visé par la demande est bordé par deux voies publiques, soit le boulevard Pie-IX ainsi que l'avenue Gariépy. Le secteur où se situe l'immeuble possède très peu d'arbres et peu d'aménagements végétalisés. L'immeuble est situé à proximité d'une station du SRB Pie-IX.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, relatives à l'emplacement des aires de stationnement.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'aménagement de deux logements au sous-sol. La façade arrière est

modifiée afin d'ajouter des grandes ouvertures pour les logements du sous-sol. Le projet implique également un important verdissage de la cour et l'ajout de quatre arbres à grand déploiement. Pour réaliser le projet, il est requis de déroger aux dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relatives à l'emplacement des cases de stationnement.

#### **Stationnement**

- Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en façade avant secondaire.

#### **JUSTIFICATION**

Ce projet est justifié considérant :

Que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;

Que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Que l'immeuble est situé dans le périmètre du PPU Pie-IX;

Que l'immeuble est situé à proximité d'une station du SRB;

Que les dérogations demandées permettront de verdir la cour arrière et contribueront à l'augmentation de la canopée du secteur;

Que le projet permettra d'offrir deux logements supplémentaires à proximité du SRB Pie-IX;

Que la présence de cours avant rend difficile la réalisation d'un projet conforme aux dispositions réglementaires;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement, à la séance du 8 août 2023, la demande avec les conditions suivantes:

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

5 septembre 2023 – Adoption du projet de résolution  
mi-septembre 2023 – Consultation publique  
2 octobre 2023 – Adoption de la résolution

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2023-08-08

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.

entreprises (arr.)



**Dossier # : 1239411001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le financement pour la création du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent des ressources humaines prévue au budget 2024, et ce, à compter du 31 décembre 2023.

QUE soit autorisé le financement pour la création du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent des ressources humaines prévue au budget 2024, et ce, à compter du 31 décembre 2023.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239411001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Autoriser le financement pour la création du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent des ressources humaines prévue au budget 2024, et ce, à compter du 31 décembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le financement du poste permanent (emploi : 211320, groupe de traitement FM03, échelle salariale 2023 de 65 810 \$ à 82 266 \$) qui a été créé à la séance du conseil du 02 octobre 2023, sera possible en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent des ressources humaines prévue au budget 2024, et ce, à compter du 31 décembre 2023.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique CASTANEDA  
agent(e) conseil en ressources humaines

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239411001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines, de l'accréditation des cadres (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, échelle salariale 2023 de 78 287 \$ à 97 855 \$, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord permettra de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La création de ce poste permanent assurera la cohérence de la nouvelle offre de service de la Division des ressources humaines, qui est basée sur l'idée du guichet unique. Une intervenante RH généraliste est attirée à chacune des unités. Notre ultime objectif est d'établir entre nous des relations simples, fluides et efficaces.

**JUSTIFICATION**

À cette fin, l'agent-conseil en ressources humaines fournit le soutien-conseil dans la réalisation des activités de différents domaines des ressources humaines tels que la planification des besoins de main-d'œuvre, le recrutement, l'évaluation des compétences, les mouvements de main-d'œuvre, les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, la formation et le soutien aux employés. L'agent-conseil fournit aux gestionnaires une assistance de première ligne sur la gestion de leurs ressources humaines en fonction des règles, des encadrements administratifs, des conventions collectives et des divers processus en place.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****Dépense prévue 2023**

Poste : Agent(e) conseil en ressources humaines

Période : du 7 octobre 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #363254)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 7 octobre 2023 au 31 décembre 2023	211310	450	22 600 \$	700 \$	6 700 \$	30 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord  
Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, 25 septembre 2023  
Veronique CASTANEDA, 8 septembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique CASTANEDA  
agent(e) conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-12

Jennifer MC CAUGHAN  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1239720008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme.Annie Larivière, à titre de conseillère en planification, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé.e madame Annie Larivière, à titre de conseillère en planification, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-12-04 13:06

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239720008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme.Annie Larivière, à titre de conseillère en planification, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division des sports et loisirs a pour mission d'encourager, de développer et de promouvoir les saines habitudes de vie, notamment en dispensant une offre de services en sports et en loisirs dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Elle fournit également une expertise-conseil à ses partenaires et assure la gestion ainsi que l'accès aux infrastructures sportives et de loisirs.

Par la mise en œuvre des planifications stratégiques *Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025* et *Montréal 2020-2030* ainsi que la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal, la Division appuie son intervention en matière de sports et loisirs, notamment sur des partenariats renouvelés, axés sur les besoins des citoyens, tout en faisant du sport et du loisir un vecteur fort de développement social de l'arrondissement. Cette approche est basée sur les principes directeurs suivants:

- Une communauté engagée envers ses jeunes
- L'accès à un mode de vie physiquement actif
- Placer les citoyens au cœur des décisions
- Favoriser le développement d'une synergie entre les divers acteurs du milieu
- La complémentarité et la diversité de l'offre de services
- L'accessibilité d'une offre de services de qualité et sécuritaire
- L'accès aux installations à l'ensemble des organismes et des citoyens

Les principales tâches du conseiller(ère) en planification - Sports et loisirs consistent à conseiller l'administration dans la définition, l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de plans d'action, de politiques, de stratégies, de programmes et de projets se rapportant au domaine des sports et loisirs. Plus spécifiquement, :

- effectuer des analyses et des recherches sur les projets sous votre responsabilité afin d'orienter ou de soutenir les actions de l'administration;
- participer à des groupes de travail interne et externe,
- maintenir des relations d'échange et de coopération avec des organismes publics ou privés dans le milieu des sports et loisirs;

- établir les calendriers des projets et assurer leur respect à l'intérieur des ressources et du budget alloués;
- planifier et coordonner le suivi des projets s'inscrivant dans les mandats de la division.

Le poste de conseiller.ère en planification est essentiel au bon fonctionnement de la Division des sports et loisirs dans le cadre de rôle conseil et stratégique au sein de l'organisation, des partenaires internes et externes. Il contribue également au déploiement de grands dossiers structurants. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no :MN-23-CONC-302240-1 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 17 octobre au 23 octobre 2023, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, a retenu la candidature de Annie Larivière (matricule : 100001483), pour occuper ce poste. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Annie Larivière (matricule :100001483), à titre de conseiller.ère en planification - Sports et loisirs (emploi : 302240, poste crée au budget 2024, GDD 1237606027), groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 1er janvier 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **Dépense prévue 2024:**

Poste : Conseiller.ère en planification

Période : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #390141)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust.bques	Charges sociales	Dépense totale
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	302240	1820	113 300 \$	2 600 \$	27 100 \$	143 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION



## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 16 novembre 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie PHILOGENE-AUGUSTIN  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

Le : 2023-11-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1237768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création du poste de chauffeur opérateur B à la Division de la voirie et Aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Jean-Robert Élie (matricule 100252319) à ce poste

QUE SOIT

Autoriser la création du poste de chauffeur opérateur B à la Division de la voirie et Aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Jean-Robert Élie (matricule 100252319) à ce poste.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création du poste de chauffeur opérateur B à la Division de la voirie et Aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Jean-Robert Élie (matricule 100252319) à ce poste

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste de chauffeur opérateur B à la Division de voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics était occupé par M. Ahmed Argoub (matricule 320110999). M. Argoub est hors accréditation depuis plus de 12 mois. La convention collective des cols bleus prévoit que l'arrondissement d'où origine l'employé titulaire hors unité d'accréditation doit combler sans délai le besoin (article 19.11 f), et ce, en procédant à l'affichage du besoin (article 4.05 c).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément à l'étape 1 de la convention collective des cols bleus (article 19.27) , le poste de chauffeur opérateur B a été affiché MN-23-VPERM-601130-94942. À la suite du processus, M.Jean-Robert Élie (matricule : 100252319) est l'ayant droit et sa candidature a été retenue.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M.Jean-Robert Élie (matricule : 100252319), à titre de chauffeur opérateur B. Nous procédons donc au déplacement permanent de M. Jean-Robert Élie (matricule : 100252319) à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130) à la Division des voiries et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

**JUSTIFICATION**

Le poste de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130) de l'accréditation des cols bleus), est un ajout à la structure actuelle , il sera financé par le poste no 77604 d'opérateur dépanneur (emploi 609600) laissé vacant.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Poste : chauffeur opérateur d'appareils motorisés B  
Période : du 10 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire # 297568)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chauffeur opérateur motorisé b	601130	114,00	33,50	3 800 \$	100 \$	3 900 \$	1 300 \$	5 200 \$

Poste : chauffeur opérateur d'appareils motorisés B  
Période : du 1er janvier au 31 décembre 2024 (référence budgétaire # 264412)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chauffeur opérateur motorisé b	601130	1 878,00	34,22	64 300 \$	900 \$	65 200 \$	19 800 \$	85 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-22

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1238451004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Veronique Castaneda, à titre d'agente-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 4 décembre 2023, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Veronique Castaneda, à titre d'agente-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 04 décembre 2023, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238451004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Veronique Castaneda, à titre d'agente-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 4 décembre 2023, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines, de l'accréditation des cadres (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, l'arrondissement a lancé un processus de sélection.  
 L'affichage du poste permanent (MN-23-CONC-211310-1) a eu lieu du 25 octobre au 8 novembre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 301 - Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

**DESCRIPTION**

En octobre 2021, un processus d'évaluation des compétences a été fait en présence d'un comité de sélection. Madame Véronique Castaneda, matricule numéro 100313757, a réussi à démontrer les compétences nécessaires pour répondre aux exigences du poste. En conséquence, elle a été sélectionnée pour occuper ce poste et l'occupe actuellement. Après l'analyse des candidats admissibles dans le cadre du processus de sélection mené par le centre de dotation du service des ressources humaines, nous recommandons la nomination de Madame Castaneda.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel proposé sera établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.  
 Échelle salariale (2023): 78 287 \$ à 97 855 \$ | Classe FM-05

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Dépense prévue 2023**

Poste : Agent(e) conseil en ressources humaines

Période : du 4 décembre 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #334017)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust,bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 4 décembre au 31 décembre 2023	211310	150	6 500 \$	200 \$	1 900 \$	8 600 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

Sophie BOULAY, 13 novembre 2023

Jennifer MC CAUGHAN, 13 novembre 2023



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carmela GENTILE  
CONSEILLERE EN RESSOURCES HUMAINES

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-13

Jennifer MC CAUGHAN  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1236562001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Frederik Venne-Léveille, à titre de plombier-chauffagiste à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023

QUE SOIT :  
Titularisé M. Frederik Venne-Léveille, à titre de préposé plombier-chauffage à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1236562001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Frederik Venne-Léveille, à titre de plombier-chauffagiste à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de plombier-chauffage (emploi : 607040, poste : 77621), groupe de traitement 14-019, taux horaire : 39,92 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-23-VPERM-607040-77621-A a été publié à l'interne et à l'externe pour la période du 14 au 26 avril 2023, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Frederik Venne-Leveille (matricule : 100295463) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. M. Frederik Venne-Leveille a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La titularisation de M. La titularisation de M. Frederik Venne-Leveille (matricule : 100295463) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Frederik Venne-Leveille (matricule : 100295463), à titre de plombier-chauffage (emploi : 607040, poste : 77621), groupe de traitement 14-019, taux horaire 2023 de 39,92 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

M. Frederik Venne-Leveille sera titularisée comme plombier-chauffage (emploi : 607040) ,  
référence budgétaire 293908.

**Dépense prévue pour l'année 2023**

Fonction : Plombier-chauffage

Période : 9 au 31 décembre 2023

Référence budgétaire: 293908.

No de poste budgétaire: 77621.

La dépense prévue pour la période du 9 au 31 décembre 2023, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Plombier chauffage	607040	122,00	39,92	4 900 \$	100 \$	5 000 \$	1 700 \$	6 700 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 13 novembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RENSHAW  
adjointe administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-09

Bassam AJAM  
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1236577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Phillip Henriques, à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023

QUE SOIT:  
Titularisé M. Phillip Henriques, à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1236577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Phillip Henriques, à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente d'Élagueur (emploi : 601480, poste : 94922), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics. En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-23-VPERM-601480-3 a été publié à l'interne et à l'externe pour la période du 6 au 20 février 2023, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Phillip Henriques, (matricule : 100348956) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. M. Phillip Henriques, a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La titularisation de M. Phillip Henriques (matricule : 100348956) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Phillip Henriques (matricule : 100348956), à titre d'Élagueur (emploi : 61480, poste : 94922), groupe de traitement 14-0013, taux horaire 2023 de 35,35 \$, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

M. Phillip Henriques sera titularisé comme élagueur (emploi 61480) , référence budgétaire 264446

## **Dépense prévue pour l'année 2023**

Fonction : Élagueur  
Période : 9 au 31 décembre 2023  
Référence budgétaire: 264446  
No de poste : 94922

La dépense prévue pour la période du 9 au 31 décembre 2023, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Élagueur	601480	122,00	35,35	4 300 \$	100 \$	4 400 \$	1 500 \$	5 900 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

### **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes



Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 9 novembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Beatrice NZONGO  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-13

Cyril BAUDIN  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1239720011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M.Georges Junior Duval, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

Il est recommandé:

QUE soit titularisé M. Georges Junior Duval, (matricule 100129998) à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 9 décembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239720011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M.Georges Junior Duval, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 9 décembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La titularisation de Monsieur Georges Junior Duval (matricule :100129998) est en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-23-VPERM-611720-1-A a été publié pour la période du 31 octobre au 6 novembre 2023, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

Monsieur Georges Junior Duval est l'ayant droit et rencontre les exigences et habiletés à cet emploi. Les 720 heures requises ont été complétées avec succès.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons la titularisation de Monsieur Georges Junior Duval (matricule :100129998), à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720, poste : 94937), groupe de traitement 14-003, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 9 décembre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Dépense prévue 2023:**

Poste Préposé aux travaux et à l'entretien

Période : du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire #380816)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023	611720	108	3 200 \$	1 100 \$	4 300 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 22 novembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie PHILOGENE-AUGUSTIN

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY

Le : 2023-11-13

Secrétaire d'unité administrative

chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1237768004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Junior Cormier à ce poste, et ce, à compter du 25 novembre 2023

QUE SOIT

Entériner la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Junior Cormier à ce poste, et ce, à compter du 25 novembre 2023

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-12-04 13:06

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237768004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Junior Cormier à ce poste, et ce, à compter du 25 novembre 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un objectif de cohérence de la gestion des ressources humaines et financières au sein de la division de la Voirie et aqueduc, la direction des travaux publics de Montréal-Nord a décidé de créer un poste temporaire de contremaître voirie-parcs (contremaître neige), à la division de la voirie et aqueduc (emploi : 221430, groupe de traitement 04-FM05), de l'accréditation des cadres, échelle salariale de 2023 (78 287\$ à 117 422\$). Des cols bleus travaillent en fonction supérieure, à titre de contremaître, à chaque hiver dans le but de supporter la gestion dans les opérations de déneigement. La création de ce poste temporaire nous permettra d'être plus transparent dans le mouvement de notre personnel, ainsi que dans notre suivi budgétaire. Pour la période du 25 novembre 2023 au 30 avril 2024, cette création de poste temporaire de contremaître - voirie et parcs (contremaître neige) sera financé par la réserve neige.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

En novembre 2023, un processus interne a été fait en présence d'un comité de sélection. Monsieur Junior Cormier, matricule numéro 100067681, a réussi à démontrer les compétences nécessaires pour répondre aux exigences du poste. En conséquence, il a été sélectionné pour occuper ce poste à partir du 25 novembre 2023.

**JUSTIFICATION**

Ce poste temporaire sera utilisé à chaque saison hivernale pour affecter les cols bleus en fonction supérieure à titre de contremaître. Ce poste permettra de mieux suivre les mouvements de personnel et permettra de mieux déterminer l'expérience à titre de cadre d'un col bleu en fonction supérieure

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour la période du 25 novembre 2023 au 30 avril 2024, cette création de poste temporaire

de contremaître - voirie et parcs (contremaître neige) sera financée par la réserve neige.

**Dépense prévue pour l'année 2023**

Poste : CONTREMAÎTRE - VOIRIE ET PARCS (contremaître neige) (emploi 221430)

Période : du 25 novembre 2023 au 30 avril 2024

Référence budgétaire n° : 8700

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2023 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	190,00	39,49	7 500 \$	200 \$	7 700 \$	2 300 \$	10 000 \$

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2024 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	648,00	41,27	26 800 \$	800 \$	27 600 \$	7 200 \$	34 800 \$

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-22

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1232874010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer Mme Carine Haddad à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit nommée Mme Carine Haddad à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Carine Haddad à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement a été nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement.

Il y a lieu de nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire d'arrondissement en cas de maladie, de vacances ou d'empêchement majeur.

Cette nomination est en conformité avec l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec qui prévoit ce qui suit : «Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire. Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 10 113 Nommer Mme Claire Vassart à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

CA14 10032 (13 janvier 2014) Nommer M. Jacques Lapierre, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Serge Geoffrion.

CA13 10463 (10 décembre 2013) Nommer M. Pierre Godin, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de Mme Francine Taillefer.

CA12 10051 (14 février 2012) Nommer M. Serge Geoffrion, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Hugues Chantal.

**DESCRIPTION**

Ne s'applique pas

**JUSTIFICATION**

À la suite de la nomination de Mme Carine Haddad à titre de directrice des services administratifs, il est requis de procéder à la nomination d'un second secrétaire d'arrondissement substitut afin de s'assurer de pouvoir toujours se prévaloir des services d'un secrétaire d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **MONTREAL 2030**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement



**Dossier # : 1232874001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

QUE soit nommé Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232874001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10270 Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2023.

**DESCRIPTION**

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

**JUSTIFICATION**

Le mandat du maire suppléant se terminera en date du 31 décembre 2023. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

Il est recommandé de nommer M. XXXXX à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-08





**Dossier # : 1239738015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Que soit approuvé les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239738015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses diverses compétences municipales, l'Arrondissement de Montréal-Nord partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines, et avec les institutions publiques locales pour desservir la population et contribuer à l'amélioration constante du cadre de vie des citoyens et citoyennes.

En raison de la diversité d'organismes présents sur son territoire, il est essentiel que l'Arrondissement se dote de politiques publiques, de plans d'action et de divers encadrements administratifs qui lui permettent de réaliser sa mission auprès de la population de façon inclusive, équitable et collaborative.

Les organismes locaux à but non lucratif contribuent grandement à réaliser cette mission. À cet égard, la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement constitue une forme d'engagement formel institutionnel afin de favoriser une franche collaboration avec ces organismes pour le bénéfice des citoyens et citoyennes.

Une première Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif a été approuvée par le conseil d'arrondissement le 11 décembre 2012 et révisée le 13 juin 2016. La présente version de la Politique vise à assurer :

- L'équité et la transparence de traitement envers tous les organismes qui sollicitent une reconnaissance de l'Arrondissement.
- L'amélioration et la simplification des processus de collaboration pour une meilleure compréhension et opérationnalisation de la Politique de reconnaissance.
- L'harmonisation des pratiques dans l'arrondissement envers l'ensemble des

- organismes, indépendamment de leur secteur d'activités respectif.
- L'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Arrondissement .

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 10238:** Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord

**CA22 10 344 :** Prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

**CA19 10 489 (3 décembre 2019)** Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA18 10 440 (12 novembre 2018)** Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA16 10 236 (13 juin 2016) :** Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA14 10 359 (8 septembre 2014):** Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012

**CA13 10 373 :** Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

**CA12 10 072 :** Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période 2012 à 2014, des vingt et un (21) organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui ont déposé une demande au comité du développement social et communautaire du 17 février 2012.

**CA11 10 328 :** Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

## **DESCRIPTION**

De façon générale, la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire. Elle permet d'encadrer l'offre de services et les ressources que l'Arrondissement met à leur disposition. Tout en respectant l'autonomie des organismes, la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective de services collectifs à la population nord-montréalaise.

Le document précise également les types de relations qu'un organisme entretient avec l'Arrondissement et selon le cas, le panier de services qu'il pourrait bénéficier en fonction de la disponibilité des ressources.

Une consultation auprès des différentes parties prenantes a été réalisée en décembre 2022. Cet exercice a permis d'apporter des ajustements au projet de Politique. De plus, cette Politique révisée tient compte des grandes orientations de la Ville de Montréal en ce qui a trait à la reconnaissance des organismes selon leur mission et à l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

## **JUSTIFICATION**

L'adoption de la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal\_Nord permet, d'une part, à l'Arrondissement de mieux reconnaître la contribution des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyen.nes du territoire et d'autre part, de les soutenir dans la réalisation de leur offre de services. De plus, cette Politique permet:

- d'instaurer un processus commun, uniforme et transparent dans l'analyse des demandes de soutien;
- d'identifier un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'Arrondissement;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles;

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) permet de normer une partie du processus d'octroi des contributions à des OBNL et favorise une gestion transparente et équitable du budget qui leur est consenti par l'ensemble des directions de l'Arrondissement. La Politique confirme également la nécessité pour les parties d'effectuer les redditions de comptes nécessaires.

## **MONTRÉAL 2030**

La Politique répond à l'objectif "9" qui est de "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" en reconnaissant les organismes avec lesquels l'Arrondissement entretient des relations sur son territoire. Elle répond aussi à la priorité "19" qui est "d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins" en permettant de déployer une offre services en adéquation avec les besoins des populations locales, de concert avec les actrices et acteurs locaux de l'arrondissement

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique a comme impact:

- d'uniformiser les pratiques en matière de soutien et de reconnaissance des organismes;
- de soutenir adéquatement les organismes reconnus;
- de clarifier la nature des relations entre l'Arrondissement et les organismes et leur rôle respectif;
- d'être impartiale dans l'octroi du soutien;
- de maximiser l'offre de service et l'utilisation des espaces immobiliers

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour faire suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise aux organismes pour officialiser leur reconnaissance, les informer de leur classification et des modalités liées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa

reconnaissance.

La reconnaissance se termine le 31 décembre 2026.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2023-11-20

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur